

**AFFIRMATIONS
ARMÉNIENNES
ET
FAITS HISTORIQUES
QUESTIONS ET RÉPONSES**

Centre de la Recherche Stratégique– 2007

ANKARA

TABLE DES MATIÈRES

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION 1 : L'ANATOLIE ORIENTALE ÉTAIT-ELLE LA PATRIE D'ORIGINE DES ARMÉNIENS ?.....	4
QUESTION 2 : LES TURCS ONT-ILS CONQUIS LES TERRES DES ARMÉNIENS PAR LA FORCE ?.....	6
QUESTION 3 : LES TURCS ONT-ILS TOUJOURS ATTAQUÉ ET MAL GOUVERNÉ LES ARMÉNIENS AU COURS DE L'HISTOIRE ?.....	9
QUESTION 4 : LES TURCS ONT-ILS VRAIMENT TENTÉ DE MASSACRER LES ARMÉNIENS À PARTIR DES ANNÉES 1890 ?.....	14
QUESTION 5 : QUE SIGNIFIE LE TERME « GÉNOCIDE » ?.....	23
QUESTION 6 : LES TURCS ONT-ILS PROCÉDÉ À UN MASSACRE PLANIFIÉ ET SYSTÉMATIQUE DES ARMÉNIENS EN 1915 ?.....	24
QUESTION 7 : TALAT PACHA A-T-IL ENVOYÉ DES TÉLÉGRAMMES SECRETS ORDONNANT DES MASSACRES ?	30
QUESTION 8 : 1,5 MILLION D'ARMÉNIENS SONT-ILS MORTS PENDANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ?.....	35
QUESTION 9 : L'ACCORD DE SÈVRES EST-IL TOUJOURS EN VIGUEUR ?.....	37
QUESTION 10 : DANS QUELLES CONDITIONS VIVENT LES ARMÉNIENS DE TÜRKİYE ?.....	40
TERRORISME ARMÉNIEN : LISTE CHRONOLOGIQUE.....	42
DÉCLARATION FAITE PAR DES ACADÉMIQUES AMÉRICAINS (19 mai 1985).....	57
BIBLIOGRAPHIE.....	64

**QUESTIONS
ET
RÉPONSES**

QUESTION 1 : L'ANATOLIE ORIENTALE ÉTAIT-ELLE LA PATRIE D'ORIGINE DES ARMÉNIENS ?

Même les historiens arméniens ne s'accordent pas sur cette question. Examinons certaines de leurs théories contradictoires tout en nous penchant sur l'histoire de l'Anatolie.

1. La théorie biblique de Noé. Selon cette idée, les Arméniens descendent de Haïk, arrière-arrière-petit-fils du patriarche biblique Noé. Comme l'arche de Noé serait venue s'échouer sur le mont Ararat, les partisans de cette théorie en concluent que l'Anatolie orientale devait être la patrie originelle des Arméniens, ajoutant que Haïk vécut environ quatre cents ans et étendit son empire jusqu'à Babylone. Cette affirmation repose entièrement sur des fables, et non sur des preuves scientifiques, et ne mérite pas d'être prise en considération. L'historien Auguste Carrière rejette sommairement cette théorie en affirmant qu'« *elle repose entièrement sur des informations fournies par certains historiens arméniens, dont la plupart ont été inventées* »¹.

2. La théorie Urartu. Certains Arméniens affirment qu'ils sont le peuple d'Urartu, qui existait dans l'est de l'Anatolie depuis environ 3000 avant J.-C. jusqu'à ce qu'il soit vaincu et détruit par les Mèdes, son territoire étant disputé pendant un certain temps par la Lydie et les Mèdes jusqu'à ce qu'il tombe finalement sous l'influence de ces derniers. Cette affirmation n'a aucun fondement factuel. Aucune forme du nom « arménien » n'apparaît dans les inscriptions anatoliennes datant de cette période, et il n'existait aucune similitude entre la langue arménienne et celle d'Urartu, la première appartenant au groupe satem des langues indo-européennes, tandis que la seconde était similaire aux langues ouralo-altaïques. Il n'y avait pas non plus de similitudes entre leurs cultures. Les dernières découvertes archéologiques dans la région d'Erzurum corroborent très clairement ces conclusions. Il n'existe donc absolument aucune preuve permettant d'étayer l'affirmation selon laquelle le peuple d'Urartu était arménien.

3. La théorie thraco-phrygienne. La théorie la plus privilégiée par les historiens arméniens affirme que ceux-ci descendent d'un groupe thraco-phrygien originaire de la péninsule balkanique qui, sous la pression des Illyriens, a migré vers l'est de l'Anatolie au VI^e siècle avant J.-C. Cette théorie repose sur le fait que le nom « Arménien » est mentionné pour la première fois dans l'inscription de Behistan de l'empereur médé (persan) Darius datant de 521 avant J.-C. : « J'ai vaincu les Arméniens ». Si elle est acceptée, cette théorie contredit et réfute bien sûr les théories de Noé et d'Urartu.

4. La théorie du Caucase du Sud. Cette idée affirme que les Arméniens sont liés racialement et culturellement aux peuples du Caucase du Sud et que, par conséquent, ils sont originaires de cette région. Elle n'est toutefois étayée que par le fait que Darius a vaincu les Arméniens dans le Caucase. Les Arméniens ne sont en aucun cas liés à l'une des races caucasiennes.

5. La théorie turanienne. Certains Arméniens ont mis en avant les similitudes entre certains éléments de la langue et de la culture arméniennes et ceux de certaines tribus turques et azéries du Caucase afin d'étayer l'existence d'un lien, mais cela reste à prouver.

¹ CARRIERE, Auguste, Moïse de Khoren et la Généalogie Patriarcale, Paris, 1896

Quelle que soit la théorie qui soit correcte, s'il y en a une, il est certain que les Arméniens ne sont pas originaires d'Anatolie et qu'ils n'y ont pas vécu pendant trois ou quatre mille ans, comme ils le prétendent. Ils ont avancé ces idées uniquement pour étayer leurs affirmations selon lesquelles les Turcs les auraient chassés d'une patrie où ils vivaient depuis des milliers d'années, mais celles-ci ne résistent pas à l'épreuve des faits.

QUESTION 2 : LES TURCS ONT-ILS CONQUIS LES TERRES DES ARMÉNIENS PAR LA FORCE ?

Le territoire sur lequel les Arméniens ont vécu ensemble pendant un certain temps n'a jamais été gouverné par eux en tant qu'État indépendant et souverain. Ce territoire a été gouverné par d'autres depuis les temps les plus reculés où l'on trouve des traces de la présence des Arméniens. De 521 à 344 avant J.-C., elle fut une province de la Perse. De 334 à 215 avant J.-C., elle fit partie de l'Empire macédonien. De 215 à 190 avant J.-C., elle fut contrôlée par les Séleucides. De 190 à 220 après J.-C., elle passa fréquemment des mains de l'Empire romain à celles des Parthes. De 220 jusqu'au début du Ve siècle, elle fut une province sassanide, puis elle appartint à Byzance jusqu'au VIIe siècle. Du VIIe au Xe siècle, elle fut contrôlée par les Arabes. Elle revint sous domination byzantine au Xe siècle, puis passa sous domination turque à partir du XIe siècle.

Les Arméniens vivant sur ce territoire, qui restèrent sous la domination de ces différents empires, ne purent maintenir de manière continue aucun type d'État arménien indépendant ou unifié. Tout au plus, quelques familles nobles arméniennes dominaient certaines régions en tant que vassaux féodaux des suzerains impériaux voisins, servant de tampons entre les puissants empires qui les entouraient. La plupart de ces « principautés » arméniennes ont donc été simplement créées par des nobles arméniens locaux au sein de leurs propres domaines féodaux, ou par les empires voisins, qui s'assuraient ainsi leurs services militaires contre leurs ennemis. Le meilleur exemple en est la famille Baghratide, longtemps présentée par les historiens nationalistes arméniens comme un exemple de leur existence indépendante historique, alors qu'elle était en réalité placée sous l'autorité de ses territoires par les califes arabes. Certaines des familles « arméniennes » qui ont pris le titre de principauté à cette époque étaient, en outre, plutôt d'origine perse qu'arménienne. Le fait qu'elles ne constituaient en aucun cas une nation indépendante est démontré dans la déclaration de l'historien arménien Kevork Aslan :

*« Les Arméniens vivaient comme des notables locaux. Ils n'avaient aucun sentiment d'unité nationale. Il n'existait aucun lien politique entre eux. Leur seul attachement était envers les notables voisins. Ainsi, leurs sentiments nationaux, s'ils en avaient, étaient purement locaux. »*²

Ces principautés arméniennes ont existé pendant des siècles sous le contrôle de divers grands empires et États, changeant souvent de camp pour obtenir le maximum d'avantages, ce qui a valu aux Arméniens des remarques souvent caustiques et critiques de la part des historiens contemporains, comme par exemple l'historien romain Tacite, qui a écrit dans son *Annalium liber* :

« Les Arméniens changent leur position vis-à-vis de Rome et de l'Empire perse, soutenant tantôt l'un, tantôt l'autre », concluant qu'ils sont « un peuple étrange ».

C'est en raison de ces conditions, puis du manque d'unité et de force des Arméniens, de leur incapacité à créer un véritable État, de leur faiblesse par rapport à leurs voisins, du fait que le territoire sur lequel ils vivaient était le théâtre de conflits constants entre leurs suzerains plus puissants de tous côtés, qu'ils ont souvent été déportés ou ont quitté volontairement les terres où ils vivaient à leurs débuts dans l'histoire. Ainsi, lorsqu'ils ont fui les Perses, ils se sont

² ASLAN, Kevork, *L'Arménie et les Arméniens*, Istanbul, 1914

installés dans la région de Kayseri, en Anatolie centrale. Ils ont été déportés par les Sassanides vers le centre de l'Iran, par les Arabes vers la Syrie et la péninsule arabique, par les Byzantins vers l'Anatolie centrale et vers Istanbul, la Thrace, la Macédoine, la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie, la Transylvanie et la Crimée. Pendant les croisades, ils se rendirent à Chypre, en Crète et en Italie. Fuyant les Mongols, ils s'installèrent à Kazan et à Astrakhan en Asie centrale, puis furent finalement déportés par les Russes de Crimée et du Caucase vers l'intérieur de la Russie. À la suite de ces déportations et migrations qui ont duré plusieurs siècles, les Arméniens se sont donc largement dispersés, de la Sicile à l'Inde et de la Crimée à l'Arabie, formant ainsi ce qu'ils appellent « la diaspora arménienne » plusieurs siècles avant d'être déportés par les Ottomans en 1915.

Les Arméniens se sont séparés de l'Église byzantine en 451, 150 ans après avoir adopté le christianisme, ce qui a conduit à de longs siècles de conflits entre les Arméniens et les Byzantins qui se sont poursuivis jusqu'à l'installation des Turcs en Anatolie à la fin du XIe siècle. Les Byzantins ont alors cherché à exterminer les Arméniens et à éliminer les principautés arméniennes afin de maintenir l'orthodoxie grecque dans l'ensemble de leurs domaines. Les historiens arméniens contemporains rapportent en détail comment les Byzantins ont déporté les Arméniens et les ont utilisés contre les forces ennemies à l'avant-garde des armées byzantines. En conséquence, lorsque les Turcs seldjoukides ont commencé à envahir l'Anatolie à la fin du XIe siècle, ils n'ont rencontré aucune principauté arménienne ; la seule force qui leur résistait encore était celle de Byzance. Le souverain seldjoukide Alparslan s'empara des terres de la principauté arménienne d'Ani en 1064, mais celle-ci avait déjà été détruite par les Byzantins en 1045, dix-neuf ans plus tôt, et les Grecs avaient été amenés pour remplacer les Arméniens qui avaient été déportés. Il est donc faux de prétendre que les Turcs seldjoukides ont détruit une principauté arménienne, et encore moins un État. Cela avait déjà été fait par les Byzantins, et c'est en fait l'effervescence sociale et économique qui en a résulté qui a grandement facilité la colonisation turque ultérieure. Les historiens arméniens contemporains interprètent cette conquête turque de l'Anatolie comme ayant constitué leur libération après de longs siècles de mauvaise gouvernance et d'oppression byzantines. L'historien arménien Asoghik rapporte ainsi que « *en raison de l'hostilité des Arméniens envers Byzance, ils ont accueilli favorablement l'entrée des Turcs en Anatolie et les ont même aidés* ». L'historien arménien Mathias d'Édesse relate également que les Arméniens se sont réjouis et ont célébré publiquement la conquête de leur ville, Édesse (aujourd'hui Urfa), par les Turcs.

Une principauté arménienne a effectivement vu le jour en Cilicie à partir de 1080, mais elle n'était pas le résultat de la colonisation turque en Anatolie, comme on l'a prétendu, mais plutôt de la destruction par les Byzantins des dernières principautés arméniennes en Anatolie orientale, qui a provoqué un afflux d'Arméniens fuyant vers la Cilicie. Cette principauté entretenait de bonnes relations avec les Turcs tout en apportant son aide aux croisés qui traversaient son territoire pour se rendre en Terre Sainte. Elle acceptait la suzeraineté, d'abord de Byzance, puis, après le déclin de celle-ci, des royaumes croisés, des Mongols et enfin de la famille catholique des Lusignan qui prit le contrôle de Chypre. Ce type de relations avec les « *infidèles* » déplaisait toutefois à l'Église arménienne grégorienne, et les divisions internes qui en résultèrent jouèrent un rôle important dans la conquête de la principauté par les Mamelouks de Syrie et d'Égypte en 1375. En fin de compte, la conséquence la plus importante de cette dernière principauté arménienne fut la création d'une Église arménienne distincte de celle centrée à Etchmiadzin, ce qui accentua les divisions internes au sein de l'orthodoxie arménienne, qui restent importantes à ce jour.

Ainsi, lorsque l'Anatolie orientale fut conquise par Fatih Mehmed II (Mehmed II le Conquérant) et Yavuz Sultan Sélim I, elle fut prise aux Turcomans des Moutons Blancs et aux Safavides d'Iran, qui l'avaient occupée après le retrait des Byzantins ; tandis que Yavuz Sélim prit la Cilicie aux Mamelouks. En aucun cas, donc, les Turcs ottomans n'ont conquis ou occupé un État ou une principauté arménienne existante. Dans tous les cas, ces Arméniens avaient déjà été conquis par des peuples autres que les Turcs.

QUESTION 3 : LES TURCS ONT-ILS TOUJOURS ATTAQUÉ ET MAL GOUVERNÉ LES ARMÉNIENS AU COURS DE L'HISTOIRE ?

Les propagandistes arméniens ont affirmé que les Turcs ont maltraité les non-musulmans, et en particulier les Arméniens, tout au long de l'histoire afin d'étayer leurs allégations de « *génocide* » contre l'Empire ottoman, car il leur serait autrement difficile d'expliquer comment les Turcs, qui avaient cohabité pacifiquement avec les Arméniens pendant quelque 600 ans, se sont soudainement soulevés pour les massacrer tous. Les Arméniens ont en outre tenté d'interpréter la domination turque comme une lutte constante entre le christianisme et l'islam, afin de s'assurer que le monde chrétien moderne croie tout ce qu'ils disent au sujet des Turcs.

Les preuves historiques réfutent largement ces affirmations. Nous avons déjà vu que les historiens arméniens contemporains eux-mêmes ont raconté comment les Arméniens de Byzance ont accueilli la conquête seldjoukide par des célébrations et des actions de grâce à Dieu pour les avoir sauvés de l'oppression byzantine. Les Seldjoukides ont protégé une église arménienne que les Byzantins tentaient de détruire. Ils ont aboli les impôts oppressifs que les Byzantins avaient imposés aux églises, monastères et prêtres arméniens, et ont même exempté ces institutions religieuses de tout impôt. La communauté arménienne était libre de gérer ses affaires internes à sa manière, y compris les activités religieuses et l'éducation, et à aucun moment les Arméniens ou autres non-musulmans n'ont été contraints de se convertir à l'islam. Les chefs spirituels arméniens se rendirent en effet auprès du sultan seldjoukide Malik Chah pour le remercier de cette protection. L'historien arménien Mathias d'Édesse rapporte que :

« Le cœur de Malik Chah est rempli d'affection et de bienveillance pour les chrétiens ; il a très bien traité les fils de Jésus-Christ et a apporté richesse, paix et bonheur au peuple arménien. »³

Après la mort du sultan seldjoukide Kilitch Arslan, le même historien écrit :

« *La mort de Kilitch Arslan a plongé les chrétiens dans le deuil, car c'était un homme charitable et d'une grande noblesse de caractère.* »

Le fait que certaines familles nobles arméniennes, comme la famille Tashirk, aient accepté l'islam de leur plein gré et se soient jointes aux Turcs dans leur lutte contre Byzance témoigne de la bienveillance avec laquelle les Turcs seldjoukides traitaient les Arméniens.

La tradition turque et la loi musulmane stipulaient que les non-musulmans devaient être bien traités dans les empires turcs et musulmans. Les Turcs conquérants conclurent donc des accords avec leurs sujets non musulmans, par lesquels ces derniers acceptaient le statut de dhimmis, s'engageant à maintenir l'ordre et à payer des impôts en échange de la protection de leurs droits et traditions. Les personnes de différentes religions étaient traitées avec une tolérance sans précédent, qui se reflétait dans les philosophies fondées sur la bonne volonté et les valeurs humaines chères aux grands philosophes de cette époque, tels que Yunus Emre et Djalâl ad-Dîn Rûmî, bien connus dans le monde islamique pour leurs devises bienveillantes telles que « avoir la même vision pour les 72 nations différentes » et « vous serez les bienvenus, qui que vous soyez et quelle que soit votre croyance ». Cela contrastait fortement avec le

³ MATHIAS of EDESSA, Chronicles, Nr.129.

traitement terrible que les souverains et conquérants chrétiens ont souvent infligé aux chrétiens d'autres sectes, sans parler des non-chrétiens tels que les musulmans et les juifs, comme par exemple la persécution byzantine des Arméniens grégoriens, la persécution vénitienne des habitants grecs orthodoxes de la Morée et des îles de la mer Égée, et la persécution hongroise des Bogomiles.

La création et l'expansion de l'Empire ottoman, et en particulier la destruction de Byzance après la conquête d'Istanbul par Fatih Mehmed en 1453, ont ouvert une nouvelle ère de prospérité religieuse, politique, sociale, économique et culturelle pour les Arméniens ainsi que pour les autres peuples non musulmans et musulmans du nouvel État. Le tout premier souverain ottoman, Osman Bey (1300-1326), autorisa les Arméniens à établir leur premier centre religieux en Anatolie occidentale, à Kutahya, afin de les protéger de l'oppression byzantine. Ce centre fut ensuite transféré, en même temps que la capitale ottomane, d'abord à Bursa en 1326, puis à Istanbul en 1461, Fatih Mehmed publiant un ferman établissant définitivement le patriarcat arménien sous l'autorité du patriarche Hovagimet de ses successeurs.⁴ En conséquence, des milliers d'Arméniens ont émigré à Istanbul depuis l'Iran, le Caucase, l'Anatolie orientale et centrale, les Balkans et la Crimée, non pas à cause de la force ou de la persécution, mais parce que le grand conquérant ottoman avait fait de son empire un véritable centre de la vie arménienne. La communauté et l'Église arméniennes se sont ainsi développées et ont prospéré dans le cadre de l'expansion et de la prospérité de l'Empire ottoman.

Les Arméniens grégoriens de l'Empire ottoman, comme les autres grands groupes religieux, étaient organisés en communautés millet sous l'autorité de leurs propres chefs religieux. Ainsi, le ferman promulgué par Fatih Mehmed instituant le patriarcat arménien d'Istanbul précisait que le patriarche était non seulement le chef religieux des Arméniens, mais aussi leur chef séculier. Les Arméniens avaient les mêmes droits que les musulmans, mais ils bénéficiaient également de certains privilèges spéciaux, dont le plus important était l'exemption du service militaire. Les Arméniens et les autres non-musulmans payaient généralement les mêmes impôts que les musulmans, à l'exception de l'impôt de capitation (Kharâj ou Djizîa), qui leur était imposé à la place des impôts d'État basés notamment sur la loi religieuse musulmane, l'impôt sur les aumônes (Zakat) et la dîme (Tithe), dont les non-musulmans étaient exemptés. Les chefs religieux arméniens du millet évaluaient et percevaient eux-mêmes les impôts de capitation auprès de leurs fidèles, puis remettaient les sommes collectées aux fonctionnaires du Trésor public de l'État.

Les Arméniens ont été autorisés à créer des fondations religieuses (vakif) afin de financer leurs activités religieuses, culturelles, éducatives et caritatives. Lorsque cela était nécessaire, le Trésor public ottoman accordait une aide financière supplémentaire aux institutions arméniennes qui menaient ces activités, ainsi qu'au patriarcat arménien lui-même. Ces fondations arméniennes sont toujours actives aujourd'hui en République turque et apportent un soutien financier important aux activités de l'Église arménienne.

Selon la loi ottomane, tous les sujets chrétiens qui n'étaient pas grecs orthodoxes étaient inclus dans le millet arménien grégorien. Ainsi, les pauliciens et les yakubites d'Anatolie, ainsi que les bogomiles et les gitans des Balkans, étaient considérés comme des Arméniens, ce qui a

⁴ URAS, Esat, Tarihte Ermeniler ve Ermeni Meselesi, 2nd Edition, Istanbul, 1976, p. 149.

donné lieu à d'importantes controverses par la suite quant au nombre total d'Arméniens vivant réellement dans l'Empire.

La communauté arménienne s'est développée et a prospéré grâce à la liberté accordée par les sultans. Parallèlement, les Arméniens ont partagé et contribué à la culture, au mode de vie et au gouvernement turco-ottomans à tel point qu'ils ont gagné la confiance particulière des sultans au fil des siècles, acquérant ainsi le statut de « millet loyal ». Les Arméniens ottomans devinrent des banquiers, des commerçants et des industriels extrêmement riches, tandis que beaucoup d'entre eux accédèrent à des postes élevés dans la fonction publique. Au XIXe siècle, par exemple, vingt-neuf Arméniens obtinrent le rang gouvernemental le plus élevé, celui de pacha. Il y avait vingt-deux ministres arméniens, dont les ministres des Affaires étrangères, des Finances, du Commerce et des Postes, et d'autres Arméniens apportaient une contribution majeure aux départements chargés de l'agriculture, du développement économique et du recensement. Trente-trois représentants arméniens ont également été nommés et élus aux parlements formés après 1826, sept ambassadeurs, onze consuls généraux et consuls, onze professeurs d'université et quarante et un autres hauts fonctionnaires.⁵

Au fil des siècles, les Arméniens ont également apporté une contribution majeure à l'art, à la culture et à la musique turcs ottomans, donnant naissance à de nombreux artistes de premier plan qui font l'objet d'éloges et sont une source de fierté tant pour les Turcs que pour les Arméniens de Türkiye. La première imprimerie arménienne a été créée dans l'Empire ottoman au XVIe siècle.

Ainsi, les Arméniens, les Turcs et toutes les différentes races de l'Empire ont vécu en paix et dans la confiance mutuelle au fil des siècles, sans qu'aucune plainte sérieuse ne soit formulée à l'encontre du système ou de l'administration ottomane qui a rendu cette situation possible. Il est vrai que, de temps à autre, des difficultés internes ont surgi au sein de certains millets. Au sein du millet arménien, des différends ont éclaté au sujet de l'élection du patriarche entre les Arméniens « *indigènes* », venus à Istanbul depuis l'Anatolie et la Crimée, et ceux appelés « *orientaux* » ou « *étrangers* », venus d'Iran et du Caucase. Ces groupes se plaignaient souvent les uns des autres auprès des Ottomans, essayant d'obtenir le soutien du gouvernement pour leurs propres candidats et intérêts, tout en se plaignant des Ottomans chaque fois que les décisions leur étaient défavorables, malgré l'insistance de longue date des Ottomans à maintenir une stricte neutralité entre les groupes. Le triomphe progressif des « *orientaux* » conduisit à la nomination de patriarches non religieux, à la corruption et à la mauvaise gestion au sein du millet arménien, ainsi qu'à des affrontements sanglants entre groupes politiques rivaux, contre lesquels les Ottomans furent contraints d'intervenir pour empêcher les Arméniens de s'entre-détruire.

Ces conflits internes, ainsi que le déclin général des normes religieuses au sein du millet grégorien, ont conduit de nombreux Arméniens à accepter les enseignements des missionnaires catholiques et protestants étrangers envoyés dans l'Empire au cours du XIXe siècle, ce qui a entraîné la création de millets distincts pour eux plus tard dans le siècle. Les dirigeants arméniens grégoriens ont demandé au gouvernement ottoman d'intervenir et d'empêcher ces conversions, mais les Ottomans s'en sont abstenus, arguant qu'il s'agissait d'un problème interne qui devait être traité par le millet et non par l'État. Des affrontements sanglants s'ensuivirent,

⁵ Facts from the Turkish Armenians, Jamanak, Istanbul, 1980, p. 4 et KOÇAŞ, Sadi; Tarih Boyunca Ermeniler ve Türk-Ermeni İlişkileri, Ankara, 1967, pp. 92 -115.

les patriarches grégoriens Chuhajian et Tahtajian allant jusqu'à excommunier et bannir tous les protestants arméniens.⁶ Plus tard, de graves conflits éclatèrent également entre les catholiques arméniens quant à la nature de leur relation avec le pape, ce dernier excommuniant tous ceux qui n'acceptaient pas sa suprématie, ce qui obligea finalement les Ottomans à intervenir et à réconcilier les deux groupes catholiques en 1888.

La liberté accordée et la grande tolérance dont faisaient preuve les Ottomans envers les non-musulmans étaient si réputées dans toute l'Europe que l'empire des sultans devint un lieu de refuge majeur pour ceux qui fuyaient les persécutions religieuses et politiques. À commencer par les milliers de Juifs qui ont fui les persécutions en Espagne après la reconquête de 1492, les Juifs ont fui vers l'Empire ottoman pour échapper aux pogroms réguliers dont ils étaient victimes en Europe centrale et orientale et en Russie. Les catholiques et les protestants ont également fui vers l'Empire ottoman, entrant souvent au service des sultans et apportant une contribution majeure à la vie militaire et gouvernementale ottomane. De nombreux réfugiés politiques fuyant la réaction qui a suivi les révolutions de 1848 en Europe ont également cherché refuge dans l'Empire ottoman.

Les affirmations selon lesquelles les Ottomans auraient mal gouverné les non-musulmans en général et les Arméniens en particulier sont donc réfutées par l'histoire, comme en témoignent les grands historiens occidentaux, des Arméniens Asoghik et Mathias à Voltaire, Lamartine, Claude Farrere, Pierre Loti, Noguères Hone Caetani, Philip Marshall Brown, Michelet, Sir Charles Wilson, Politis, Arnold, Bronsart, Roux, Grousset Edgar Granville Garnier, Toynbee, Bernard Lewis, Shaw, Price, Lewis Thomas, Bombaci et d'autres, dont certains ne peuvent certainement pas être qualifiés de pro-turcs. Pour n'en citer que quelques-uns :

Voltaire :

« Le grand Turc gouverne en paix vingt nations de religions différentes. Les Turcs ont enseigné aux chrétiens à être modérés dans la paix et cléments dans la victoire. »

Philip Marshall Brown :

« Malgré leur grande victoire, les Turcs ont généreusement accordé aux populations des régions conquises le droit de s'administrer elles-mêmes selon leurs propres règles et traditions. »

Politis, qui était ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement grec dirigé par le Premier ministre Venizelos :

« Les droits et les intérêts des Grecs en Türkiye ne pouvaient être mieux protégés par aucune autre puissance que les Turcs. »

J. W. Arnold :

⁶ SCHEMSI, Kara, Turcs et Arméniens devant l'Histoire, Genève, Imprimerie Nationale, 1919, p. 19

« C'est un fait historique indéniable que les armées turques ne se sont jamais ingérées dans les affaires religieuses et culturelles des régions qu'elles ont conquises. »

Général allemand Bronsart :

« À moins d'y être contraints, les Turcs sont le peuple le plus tolérant au monde envers les adeptes d'autres religions. »

Même lorsque Napoléon Bonaparte tenta de susciter une révolte parmi les catholiques arméniens de Palestine et de Syrie afin de soutenir son invasion en 1798-1799, son ambassadeur à Istanbul, le général Sebastiani, répondit que *« les Arméniens sont tellement satisfaits de leur vie ici que cela est impossible »*.

QUESTION 4 : LES TURCS ONT-ILS VRAIMENT TENTÉ DE MASSACRER LES ARMÉNIENS À PARTIR DES ANNÉES 1890 ?

On considère généralement que la « question arménienne » a débuté dans la seconde moitié du XIXe siècle. On peut facilement citer la guerre russo-turque (1877-1878) et le Congrès de Berlin (1878) qui a mis fin à cette guerre comme marquant l'émergence de cette question en tant que problème en Europe. En réalité, il faut remonter aux activités russes dans l'Est à partir des années 1820 pour en découvrir les origines. À cette époque, la Russie tsariste entamait une nouvelle expansion impériale majeure à travers l'Asie centrale, envahissant les principaux khanats turcs dans sa progression vers les frontières de la Chine et de l'océan Pacifique. Dans le même temps, les ambitions impériales russes se tournèrent vers le sud, les tsars cherchant à prendre le contrôle du territoire ottoman afin d'étendre leur empire enclavé jusqu'à la Méditerranée et aux mers ouvertes. Élément essentiel de cette ambition, la Russie chercha à affaiblir la puissance ottomane de l'intérieur en attisant les ambitions nationales des peuples chrétiens soumis au sultan, en particulier ceux avec lesquels elle partageait un héritage religieux orthodoxe commun, à savoir les Grecs et les Slaves des Balkans ainsi que les Arméniens. Au moment même où les agents russes attisaient les flammes de la révolution grecque et semaient les prémices du panslavisme en Serbie et en Bulgarie, d'autres s'installaient dans le Caucase et s'efforçaient d'assurer l'influence russe sur le catholicos de l'Église arménienne grégorienne d'Etchmiadzin, à laquelle la plupart des grégoriens ottomans étaient très attachés. Les Russes ont exploité la jalousie du catholicos envers le patriarche d'Istanbul pour obtenir son soutien, à tel point que le catholicos Nerses Aratarakes lui-même a mené une armée de 60 000 Arméniens pour soutenir l'armée russe qui combattait l'Iran dans le Caucase en 1827-1828, capturant ainsi la plupart des possessions iraniennes dans le Caucase, y compris les régions où vivaient les Arméniens. Cette nouvelle présence russe le long des frontières de l'Anatolie orientale, combinée au soutien du catholicos, leur permit d'étendre leur influence parmi les Arméniens de l'Empire ottoman. La pression russe à Istanbul finit par convaincre le patriarche d'ajouter le nom du catholicos à ses prières quotidiennes à partir de 1844, renforçant ainsi la capacité de ce dernier à influencer les Arméniens ottomans en faveur de la Russie dans les années qui suivirent. La plupart des Arméniens ottomans étaient encore trop satisfaits de leur sort dans les terres ottomanes pour être sérieusement influencés par cette propagande russe, mais ceux qui ont immigré dans le Caucase russe pour rejoindre l'effort russe contre la stabilité et le pouvoir ottomans. Les terres qu'ils ont abandonnées ont été cédées aux réfugiés musulmans qui affluaient dans l'Empire pour échapper aux persécutions en Russie et en Europe de l'Est. Cela a donné lieu à de graves conflits fonciers lorsque de nombreux émigrants arméniens, ou leurs descendants, mécontents de leur vie en Russie, ont cherché à retourner dans l'Empire ottoman dans les années 1880 et 1890.

Les Russes n'étaient pas la seule puissance étrangère à chercher à exploiter les chrétiens ottomans. L'Angleterre et la France ont parrainé des activités missionnaires qui ont converti de nombreux Arméniens au protestantisme et au catholicisme respectivement, conduisant à la création de l'Église catholique arménienne à Istanbul en 1830 et de l'Église protestante en 1847. Cependant, ces événements n'étaient pas directement liés à l'évolution de la « *question arménienne* », sauf peut-être en tant qu'indicateurs du mécontentement croissant au sein de l'Église grégorienne, dont les Russes cherchaient à tirer parti à leur manière.

D'autre part, la Proclamation de réforme de 1856 revêtit une importance majeure. Sans abolir les millets et les églises séparés ainsi que les institutions qu'ils soutenaient, le gouvernement ottoman accordait désormais des droits égaux à tous les sujets, quelle que soit

leur religion, cherchant ainsi à éliminer tous les privilèges et distinctions spéciaux fondés sur la religion, et exigeant des millets qu'ils réorganisent leurs règlements internes afin d'atteindre ces objectifs. En ce qui concerne les Arméniens, cela aboutit au règlement du millet arménien, rédigé par le patriarcat et mis en vigueur par le gouvernement ottoman le 29 mars 1862. Ce nouveau règlement avait pour particularité de placer le millet arménien sous l'autorité d'un conseil de 140 membres, dont seulement 20 ecclésiastiques du patriarcat d'Istanbul, tandis que 80 représentants laïques devaient être choisis parmi la communauté d'Istanbul et 40 membres parmi les provinces. La Proclamation de réforme de 1856 a conduit l'Angleterre et la France à s'intéresser davantage aux Arméniens, ce qui a en retour intensifié l'intérêt de la Russie pour ce même groupe ethnique. Leur préoccupation était fondée sur leurs propres intérêts impérialistes plutôt que sur leur affection pour les Arméniens. La Russie cherchait désormais à obtenir le soutien de l'Arménie pour affaiblir et détruire l'Empire ottoman en promettant de créer une « *Grande Arménie* » dans l'est de l'Anatolie, qui comprendrait un territoire bien plus vaste entre la mer Noire et la Méditerranée que celui que les Arméniens avaient jamais gouverné ou même occupé à aucun moment de leur histoire.

C'est dans ce contexte que la guerre russo-ottomane (1877-1878) a réveillé les rêves d'indépendance des Arméniens, avec l'aide et sous la direction de la Russie. Vers la fin de la guerre, le patriarche arménien d'Istanbul, Nerses Varjabedian, prit contact avec le tsar russe avec l'aide du catholicos d'Etchmiadzin, demandant à la Russie de ne pas restituer aux Ottomans les terres de l'Anatolie orientale occupées par les forces russes. Immédiatement après la guerre, le patriarche se rendit au camp russe, qui se trouvait alors à San Stephano, juste à l'extérieur d'Istanbul, et lors de sa rencontre avec le commandant russe, le grand-duc Nicolas, il demanda que toute l'Anatolie orientale soit annexée à la Russie et établie comme un État arménien autonome, très similaire au régime alors mis en place pour la Bulgarie, mais que si cela n'était pas possible et que les terres en question devaient être rendues aux Ottomans, les forces russes ne devraient au moins pas se retirer avant que des changements favorables aux Arméniens ne soient introduits dans l'organisation gouvernementale et administrative et dans la réglementation de ces provinces.⁷ Les Russes acceptèrent cette dernière proposition, qui fut intégrée à l'article 16 du traité de San Stefano. De plus, alors même que les négociations se poursuivaient à San Stefano, les officiers arméniens de l'armée russe s'efforçaient désespérément de semer le mécontentement parmi les Arméniens ottomans, les exhortant à lutter pour obtenir « *le même type d'indépendance que celle acquise par les chrétiens des Balkans* ». Cet appel a acquis une influence considérable parmi les Arméniens d'Anatolie orientale longtemps après le retrait des forces russes.

Le traité de San Stefano ne constituait toutefois pas le règlement définitif de la guerre russo-turque. La Grande-Bretagne craignait à juste titre que ses dispositions en faveur d'une Grande Arménie à l'Est n'établissent inévitablement non seulement l'hégémonie russe dans ces régions, mais aussi, ce qui était encore plus dangereux, dans l'Empire ottoman, et, par le biais de la « *Grande Arménie* », jusqu'au golfe Persique et à l'océan Indien, où elle pourrait facilement menacer les possessions britanniques en Inde. En échange d'un accord ottoman autorisant l'occupation britannique de Chypre, afin de pouvoir contrer toute menace russe en Anatolie orientale, la Grande-Bretagne accepta d'user de son influence en Europe pour faire échouer les dispositions du traité de San Stefano, organisant à cette fin le congrès de Berlin. À la suite de ses délibérations, la Russie fut contrainte d'évacuer toute l'Anatolie orientale, à l'exception des districts de Kars, Ardahan et Batum, les Ottomans acceptant d'instaurer des « *réformes* » dans

⁷ URAS, Esat, op. cit., pp. 212 - 215.

les provinces orientales où vivaient les Arméniens, sous la garantie des cinq puissances européennes signataires. À partir de ce moment, l'Angleterre en particulier en vint à considérer la « *question arménienne* » comme un outil utile et intervint régulièrement pour garantir sa résolution conformément à ses propres intérêts.

Une délégation envoyée par le patriarcat arménien d'Istanbul a assisté au congrès de Berlin, mais elle était tellement mécontente du traité final et du refus des puissances d'accepter ses demandes qu'elle est retournée à Istanbul avec le sentiment que « *rien ne serait accompli sans lutte et révolution* »⁸. La Russie est également sortie du congrès sans avoir atteint ses principaux objectifs, la Grèce et la Bulgarie restant sous l'influence britannique. Elle renouvela donc avec une vigueur accrue ses efforts pour s'assurer le contrôle de l'Anatolie orientale, cherchant à nouveau à utiliser les Arméniens comme un instrument majeur de sa politique. Mais cette fois-ci, il se heurta à la résistance des Britanniques, qui cherchaient eux aussi à influencer et à utiliser les Arméniens en attisant leurs ambitions nationales. À cet égard, selon les termes de l'écrivain français René Pinon, connu pour ses opinions pro-arméniennes, « *l'Arménie entre les mains des Britanniques deviendrait un poste de police contre l'expansion russe* ». Cependant, qu'ils soient sous influence russe ou britannique, les Arméniens devinrent des pions servant à promouvoir les ambitions impériales aux dépens de l'Empire ottoman.

Il y a eu le Premier ministre britannique Benjamin Disraeli et les Tories qui ont défendu l'intégrité ottomane contre l'expansion russe au Congrès de Berlin. Mais avec l'arrivée au pouvoir de William E. Gladstone et des libéraux en 1880, la politique britannique envers les Ottomans changea radicalement pour devenir une politique visant à protéger les intérêts britanniques en démantelant l'Empire ottoman et en créant à sa place de petits États amis sous influence britannique, dont l'un devait être l'Arménie. Dans le cadre de cette politique, la presse britannique fut encouragée à désigner l'Anatolie orientale sous le nom d'« *Arménie* » ; des consulats britanniques furent ouverts dans toute la région afin de faciliter les contacts avec la population chrétienne locale ; le nombre de missionnaires protestants envoyés en Orient fut considérablement augmenté ; et un comité d'amitié anglo-arménien fut créé à Londres afin d'influencer l'opinion publique en faveur de cette nouvelle initiative. La manière dont la Russie et la Grande-Bretagne ont utilisé les Arméniens comme un outil pour servir leurs propres ambitions a été largement documentée par de nombreuses sources arméniennes et étrangères. Ainsi, l'ambassadeur français à Istanbul, Paul Cambon, rapportait au Quai d'Orsay en 1894 que « *Gladstone organise les Arméniens mécontents, les soumet à la discipline et leur promet son aide, installant nombre d'entre eux à Londres avec l'inspiration du comité de propagande* ». Edgar Granville a déclaré qu'« *il n'y avait aucun mouvement arménien sur le territoire ottoman avant que les Russes ne les incitent à se révolter. Des innocents vont souffrir à cause de ce rêve d'une Grande Arménie sous la protection du tsar* » et « *les mouvements arméniens ont l'intention de rattacher l'Anatolie orientale à la Russie* ». L'écrivain arménien Kaprielian déclarait fièrement dans son ouvrage intitulé *La crise arménienne et la renaissance* que « *les promesses et les inspirations révolutionnaires étaient dues à la Russie* ». Le journal *Dashnak Hairenik*, dans son édition du 28 juin 1918, affirmait que « *le réveil de l'esprit révolutionnaire parmi les Arméniens de Türkiye était le résultat de l'influence russe* ». Et le chef religieux arménien Hrant Vartabed a écrit que « *la création de communautés protestantes sur le territoire ottoman et leur protection par l'Angleterre et les États-Unis montrent qu'ils n'ont pas hésité à exploiter même les sentiments les plus sacrés de l'Occident, les sentiments religieux, dans leur*

⁸ URAS, Esat, op. cit., pp. 250 - 251.

quête de civilisation », ajoutant que le catholicos d'Etchmiadzin Kevork V était un instrument de la Russie tsariste et qu'il avait trahi les Arméniens d'Anatolie.⁹

Dans le cadre de ces politiques, plusieurs sociétés révolutionnaires arméniennes ont été créées à partir de 1880 en Anatolie orientale, notamment la Croix noire et les sociétés arméniennes à Van, ainsi que les Gardes nationaux à Erzurum. Cependant, ces sociétés n'avaient que peu d'influence, car les Arméniens de l'Empire ottoman vivaient encore dans la paix et la prospérité et n'avaient pas vraiment de griefs à l'encontre de l'administration ottomane. Avec le temps, ces sociétés arméniennes et d'autres similaires au sein de l'Empire sont donc tombées dans l'inactivité et ont largement cessé leurs activités. Les nationalistes arméniens ont donc décidé de centraliser leurs organisations en dehors du territoire ottoman, en créant le Comité Hunchak à Genève en 1887 et le Comité Dashnak à Tiflis en 1890, qui ont tous deux déclaré avoir pour objectif fondamental la « libération » des territoires de l'Anatolie orientale et des Arméniens ottomans de la domination ottomane.

Selon Louise Nalbandian, éminente chercheuse arménienne spécialisée dans la propagande arménienne, le programme Hunchak stipulait que :

« L'agitation et la terreur étaient nécessaires pour « élever l'esprit » du peuple. Il fallait également inciter le peuple à se révolter contre ses ennemis et à « tirer profit » des repréailles de ces mêmes ennemis. La terreur devait être utilisée comme moyen de protéger le peuple et de gagner sa confiance dans le programme Hunchak. Le parti visait à terroriser le gouvernement ottoman, contribuant ainsi à réduire le prestige de ce régime et à œuvrer à sa désintégration complète. Le gouvernement lui-même n'était pas la seule cible des tactiques terroristes. Les Hunchaks voulaient anéantir les Arméniens et les Turcs les plus dangereux qui travaillaient alors pour le gouvernement, ainsi que détruire tous les espions et informateurs. Pour les aider à mener à bien tous ces actes terroristes, le parti devait mettre en place une branche exclusive spécialement dédiée à la réalisation d'actes terroristes. Le moment le plus opportun pour déclencher la rébellion générale afin d'atteindre les objectifs immédiats était lorsque la Türkiye était en guerre. »¹⁰

K. S. Papazian a écrit à propos de la société Dashnak :

« L'objectif de la Fédération révolutionnaire arménienne (Dashnak) est d'obtenir la liberté politique et économique en Arménie turque par le biais d'une rébellion... Le terrorisme a, dès le début, été adopté par le Comité Dashnak du Caucase comme politique ou méthode pour atteindre ses fins. Sous la rubrique « moyens » de leur programme adopté en 1892, on peut lire ce qui suit : La Fédération révolutionnaire arménienne (Dashnak), afin d'atteindre son objectif par la rébellion, organise des groupes révolutionnaires. La méthode no. 8 est la suivante : mener la lutte et soumettre au terrorisme les fonctionnaires du gouvernement, les traîtres, ... La méthode no. 11 est : soumettre les institutions gouvernementales à la destruction et au pillage. »¹¹

L'un des fondateurs et idéologues du Dashnak, le Dr Jean Loris-Melikoff, a écrit :

⁹ SCHEMSI, Kara, op. cit, pp. 20 - 21.

¹⁰ NALBANDIAN, Louise, Armenian Revolutionary Movement, University of California Press, 1963, pp. 110-111

¹¹ PAPAIZIAN, K. S., Patriotism Perverted, Boston, Baker Press, 1934, pp.14-15.

« La vérité est que le parti (le Comité Dashnak) était dirigé par une oligarchie qui faisait passer les intérêts particuliers du parti avant ceux du peuple et de la nation.. Ils (les Dashnaks) ont fait des collectes auprès de la bourgeoisie et des grands commerçants. À la fin, lorsque ces moyens ont été épuisés, ils ont eu recours au terrorisme, suivant les enseignements des révolutionnaires russes selon lesquels « la fin justifie les moyens ». »¹²

La même politique a été décrite par l'idéologue Dashnak Varandian, dans Histoire du Dashnakzoutune (Paris, 1932).

Ainsi, comme les écrivains arméniens l'ont eux-mêmes librement admis, l'objectif de leurs sociétés révolutionnaires était de susciter la révolution, et leur méthode était la terreur. Ils ne perdirent pas de temps pour mettre leurs programmes à exécution, suscitant en peu de temps plusieurs tentatives de révolte, menées d'abord par les Hunches, puis par les Dashnaks, qui planifièrent et organisèrent leurs efforts en dehors de l'Empire ottoman avant de les mettre en œuvre à l'intérieur des frontières ottomanes.

La première révolte éclata à Erzurum en 1890. Elle fut suivie par les émeutes de Kumkapi à Istanbul la même année, puis par des soulèvements à Kayseri, Yozgat, Corum et Merzifon en 1892-1893, à Sasun en 1894, la révolte de Zeytun et le raid arménien sur la Sublime Porte en 1895, la révolte de Van et l'occupation de la Banque ottomane à Istanbul en 1896, la deuxième révolte de Sasun en 1903, la tentative d'assassinat du sultan Abdulhamid II en 1905 et la révolte d'Adana en 1909. Toutes ces révoltes et émeutes ont été présentées par les sociétés révolutionnaires arméniennes en Europe et en Amérique comme le massacre des Arméniens par les Turcs, et ce type de propagande a suscité une vive émotion parmi les peuples chrétiens. Les missionnaires et les représentants consulaires envoyés par les puissances en Anatolie ont joué un rôle majeur dans la diffusion de cette propagande dans la presse occidentale, réalisant ainsi les objectifs des puissances occidentales qui consistaient à monter l'opinion publique contre les musulmans et les Turcs afin d'obtenir le soutien nécessaire pour démanteler l'Empire ottoman.

De nombreux représentants diplomatiques et consulaires occidentaux honnêtes ont rapporté ce qui se passait réellement, à savoir que ce sont les sociétés révolutionnaires arméniennes qui ont provoqué la révolte, les massacres et les tueries afin d'obtenir l'intervention européenne en leur faveur.

En 1876, l'ambassadeur britannique à Istanbul rapporta que le patriarche arménien lui avait dit :

« Si une révolution est nécessaire pour attirer l'attention et susciter l'intervention de l'Europe, cela ne serait pas difficile à réaliser. »¹³

Le 28 mars 1894, l'ambassadeur britannique à Istanbul, Currie, rapportait au ministère des Affaires étrangères :

¹² LORIS-MELIKOFF, Dr. Jean, la Revolution Russe et les Nouvelles Republiques Transcaucasiennes, Paris, 1920, p.81.

¹³ URAS, Esat; op. cit, p. 188.

« L'objectif des révolutionnaires arméniens est de provoquer des troubles, d'inciter les Ottomans à réagir par la violence et d'amener ainsi les puissances étrangères à intervenir. »¹⁴

Le 28 janvier 1895, le consul britannique à Erzurum, Graves, rapportait à l'ambassadeur britannique à Istanbul :

« Les comités révolutionnaires ont pour objectif de susciter un mécontentement général et d'inciter le gouvernement et le peuple turcs à réagir avec violence, afin d'attirer l'attention des puissances étrangères sur les souffrances imaginaires du peuple arménien et de les pousser à agir pour remédier à la situation. »¹⁵

« Les comités révolutionnaires ont pour objectif de susciter un mécontentement général et d'amener le gouvernement et le peuple turcs à réagir avec violence, afin d'attirer l'attention des puissances étrangères sur les souffrances imaginaires du peuple arménien et de les inciter à agir pour remédier à la situation. »¹⁶

Graves a également déclaré au journaliste Sydney Whitman du New York Herald :

« Si aucun révolutionnaire arménien n'était venu dans ce pays, s'ils n'avaient pas déclenché la révolution arménienne, ces affrontements auraient-ils eu lieu ? » Il a répondu : *« Bien sûr que non. Je doute qu'un seul Arménien aurait été tué. »¹⁷*

Le vice-consul britannique Williams a écrit depuis Van le 4 mars 1896 :

« Les Dashnaks et les Hunchaks ont terrorisé leurs propres compatriotes, ils ont attisé la colère des musulmans par leurs vols et leurs folies, et ont paralysé tous les efforts déployés pour mener à bien les réformes ; tous les événements qui se sont produits en Anatolie sont imputables aux crimes commis par les comités révolutionnaires arméniens. »¹⁸

Le consul général britannique à Adana, Doughty Wily, écrivait en 1909 :

« Les Arméniens s'efforcent d'obtenir une intervention étrangère. »¹⁹

Le consul général russe à Bitlis et Van, le général Mayewski, rapportait en 1912 :

« En 1895 et 1896, les comités révolutionnaires arméniens ont semé une telle méfiance entre les Arméniens et la population indigène qu'il est devenu impossible de mettre en œuvre la moindre réforme dans ces districts. Les prêtres arméniens ne se souciaient guère de l'éducation religieuse, mais se concentraient plutôt sur la diffusion d'idées nationalistes, qui étaient affichées sur les murs des monastères, et au lieu d'accomplir leurs devoirs religieux, ils s'attachaient à attiser l'hostilité des chrétiens envers les musulmans. Les révoltes qui ont eu lieu dans de nombreuses provinces de Türkiye en 1895 et 1896 n'ont été causées ni par une grande pauvreté dans les villages arméniens, ni par des attaques musulmanes contre ceux-ci.

En réalité, ces villageois étaient considérablement plus riches et plus prospères que leurs voisins. Les révoltes arméniennes avaient plutôt trois causes :

- 1. Leur maturité croissante en matière politique ;*
- 2. La diffusion des idées de nationalité, de libération et d'indépendance au sein de la communauté arménienne ;*
- 3. Le soutien de ces idées par les gouvernements occidentaux et leur encouragement par les efforts des prêtres arméniens. »²⁰*

¹⁴ British Blue Book, Nr. 6 (1894), p. S7.

¹⁵ British Blue Book, Nr. 6 (1894), pp. 222 - 223.

¹⁶ Livre bleu britannique, n° 6 (1894), pp. 222-223.

¹⁷ URAS, Esat, op. cit., p. 426.

¹⁸ Livre bleu britannique, n° 8 (1896), p. 108.

¹⁹ SCHEMSI, Kara, op. cit., p. 11.

²⁰ Général MAYEWSKI, Statistique des Provinces de Van et de Bitlis, pp. 11-13, Saint-Petersbourg, 1916.

Dans un autre rapport datant de décembre 1912, Mayewski écrivait :

« *La société révolutionnaire Dashnak s'efforce de créer une situation dans laquelle les musulmans et les Arméniens s'attaqueront mutuellement, afin d'ouvrir la voie à une intervention russe.* »²¹

Enfin, l'idéologue Dashnak Varandian admet que la société « *voulait garantir l'intervention européenne* »²², tandis que Papazian déclare que « *le but de leurs révoltes était de garantir que les puissances européennes s'immiscent dans les affaires intérieures ottomanes* »²³. À chacune de leurs révoltes armées, les comités terroristes arméniens ont toujours propagé l'idée que l'intervention européenne suivrait immédiatement. Même certains membres du comité croyaient à cette propagande. En fait, pendant l'occupation de la Banque ottomane à Istanbul, le terroriste arménien Armen Aknomi s'est suicidé après avoir attendu en vain l'arrivée de la flotte britannique. On peut donc voir que les révoltes arméniennes n'étaient pas motivées par la pauvreté, l'oppression ou le désir de réforme, mais qu'elles résultaient simplement d'un effort conjoint des comités révolutionnaires arméniens et de l'Église arménienne, en collaboration avec les puissances occidentales et la Russie, pour créer les conditions nécessaires à la dissolution de l'Empire ottoman.

En réaction à ces révoltes, les Ottomans ont fait ce que d'autres États ont fait dans de telles circonstances, envoyant des forces armées contre les rebelles pour rétablir l'ordre, et réussissant rapidement dans la plupart des cas, car très peu de la population arménienne soutenait ou aidait les rebelles ou les sociétés révolutionnaires. Cependant, pour la presse et l'opinion publique européennes, influencées par les récits diffusés par les missionnaires et les sociétés révolutionnaires elles-mêmes, chaque rétablissement de l'ordre par les Ottomans était automatiquement considéré comme un « *massacre* » de chrétiens, les milliers de musulmans massacrés étant ignorés et les accusations des chrétiens contre les musulmans automatiquement acceptées. Dans de nombreux cas, les États européens sont non seulement intervenus pour empêcher les Ottomans de rétablir l'ordre, mais ont également obtenu la libération de nombreux terroristes capturés, notamment ceux impliqués dans la révolte de Zeytun, l'occupation de la Banque ottomane et la tentative d'assassinat du sultan Abdulhamid. Si la plupart d'entre eux ont été expulsés de l'Empire ottoman, avec la coopération de leurs sponsors européens, il ne leur a pas fallu longtemps pour se procurer de faux passeports et autres documents et retourner sur le territoire ottoman afin de reprendre leurs activités terroristes. Quelles que fussent les affirmations des sociétés révolutionnaires arméniennes et quelles que fussent les ambitions des puissances impériales européennes, il y avait un fait majeur qu'elles ne pouvaient tout simplement pas ignorer. Les Arméniens constituaient une très petite minorité de la population des territoires revendiqués en leur nom, à savoir les six districts orientaux revendiqués comme « *Arménie historique* » (Erzurum, Bitlis, Van, Elaziz, Diyarbakir et Sivas), les deux provinces revendiquées comme constituant la « *Cilicie arménienne* » (Alep et Adana) et enfin Trabzon, qui fut plus tard revendiquée comme ayant un débouché sur la côte de la mer Noire. Même le Livre jaune français, qui parmi les sources occidentales faisait état des revendications les plus importantes en matière de population arménienne, les présentait encore comme une minorité importante :

²¹ SCHEMSI, Kara, op. cit., p. 11.

²² VARANDIAN, Mikayel, Histoire du Dashnagtzoutune, Paris, 1932, p. 302.

²³ PAPAZIAN, K. S., op. cit., p. 19.

	Population totale	Population arménienne grégorienne	Pourcentage arménien de la population totale
Erzurum	645,702	134,967	20.90
Bitlis	398,625	131,390	32.96
Van	430,000	80,798	18.79
Elaziz	578,814	69,718	12.04
Diyarbakir	471,462	79,129	16.78
Sivas	1,086,015	170,433	15.68
Adana	403,539	97,450	24.14
Aleppo	995,758	37,999	3.81
Trabzon	1,047,700	47,200	4.50

Ainsi, même selon ces estimations extrêmes, les Arméniens ne représentaient toujours pas plus d'un tiers de la population des provinces. Selon l'Encyclopedia Britannica de 1910, les Arméniens ne représentaient que 15 % de la population totale de la région, ce qui rendait très improbable qu'ils puissent réellement obtenir l'indépendance dans une partie quelconque de l'Empire ottoman sans l'aide massive de l'étranger qui aurait été nécessaire pour chasser les majorités turques et les remplacer par des émigrants arméniens.

En réalité, la Russie ne faisait qu'utiliser les Arméniens à ses propres fins. Elle n'avait aucune intention réelle d'établir l'indépendance arménienne, que ce soit sur son propre territoire ou sur le territoire ottoman. Presque dès leur arrivée dans le Caucase, les Russes adoptèrent une politique de russification des Arméniens et établirent leur contrôle sur l'Église grégorienne arménienne présente sur leur territoire. En vertu de la loi Polijenia de 1836, les pouvoirs et les devoirs du catholicos d'Etchmiadzin ont été restreints, tandis que sa nomination devait être faite par le tsar. En 1882, tous les journaux et écoles arméniens de l'Empire russe ont été fermés, et en 1903, l'État a pris le contrôle direct de toutes les ressources financières de l'Église arménienne ainsi que des établissements et écoles arméniens. Au même moment, le ministre russe des Affaires étrangères Lobanov-Rostowsky a adopté son célèbre objectif d'une « *Arménie sans Arméniens* », un slogan qui a été délibérément attribué à l'administration ottomane par certains propagandistes et écrivains arméniens ces dernières années. Quelle qu'en soit la raison, l'oppression russe envers les Arméniens était sévère. L'historien arménien Vartanian relate dans son ouvrage *History of the Armenian Movement* (Histoire du mouvement arménien) que « *l'Arménie ottomane était totalement libre dans ses traditions, sa religion, sa culture et sa langue, contrairement à l'Arménie russe sous le régime tsariste* ». Edgar Granville écrit : « *L'Empire ottoman était le seul refuge des Arméniens contre l'oppression russe.* »

Les événements de la Première Guerre mondiale démontrent que les intentions de la Russie étaient d'utiliser les Arméniens pour annexer l'Anatolie orientale et non pour créer une Arménie indépendante. Dans les accords secrets conclus entre les puissances de l'Entente pour diviser l'Empire ottoman, le territoire que les Russes avaient promis aux Arméniens en tant que territoire autonome ou indépendant a été sommairement divisé entre la Russie et la France sans aucune mention des Arméniens, tandis que le tsar a répondu aux protestations du catholicos d'Etchmiadzin en déclarant simplement que « *la Russie n'a pas de problème arménien* ». L'écrivain arménien Borian conclut ainsi:

« La Russie tsariste n'a jamais voulu garantir l'autonomie arménienne. C'est pourquoi il faut considérer les Arméniens qui luttèrent pour l'autonomie arménienne comme de simples agents du tsar chargés d'annexer l'Anatolie orientale à la Russie. »

Les Russes ont ainsi trompé les Arméniens pendant des années, les laissant finalement avec rien d'autre qu'un rêve inaccessible.

QUESTION 5 : QUE SIGNIFIE LE TERME « GÉNOCIDE » ?

Ce terme désigne un crime bien défini, dont la définition a été donnée dans une convention internationale conclue après la Seconde Guerre mondiale : « *la Convention des Nations unies pour la prévention et la répression du crime de génocide* », approuvée par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution du 9 décembre 1948 et entrée en vigueur le 11 janvier 1951, convention que la Türkiye a signée et ratifiée.

Dans la convention, la définition du crime de génocide comprend trois éléments : d'une part, il doit exister un groupe national, ethnique, racial ou religieux. Ensuite, ce groupe doit être soumis à certains actes énumérés dans la convention. Le « *meurtre des membres du groupe*, transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe et soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle(» font partie des actes énumérés dans ladite convention. Mais le troisième élément est le plus important : il doit y avoir « *l'intention de détruire* », en partie ou en totalité, ledit groupe.

Cette description clé permet de différencier le génocide d'autres formes d'homicide, qui sont la conséquence d'autres motifs, comme dans le cas des guerres, des soulèvements, etc. L'homicide devient génocide lorsque l'intention latente ou apparente de destruction physique vise les membres d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux simplement parce qu'ils appartiennent à ce groupe. Le concept de nombre ne prend tout son sens que lorsqu'il peut être considéré comme le signe d'une telle intention à l'encontre du groupe. C'est pourquoi, comme l'a dit Sartre en parlant du génocide à l'occasion du Tribunal Russell sur la guerre du Vietnam, il faut étudier les faits de manière objective afin de prouver si cette intention existe, même de manière implicite.²⁴

²⁴ Prof. SOYSAL, Mümtaz, Le procès d'Orly, 19 février - 2 mars 1985, Déclaration et preuves présentées au procès, Université d'Ankara, Faculté des sciences politiques, 1985.

QUESTION 6 : LES TURCS ONT-ILS PROCÉDÉ À UN MASSACRE PLANIFIÉ ET SYSTÉMATIQUE DES ARMÉNIENS EN 1915 ?

Le début de la Première Guerre mondiale et l'entrée en guerre de l'Empire ottoman le 1er novembre 1914 aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie contre les puissances de l'Entente ont été considérés comme une grande opportunité par les nationalistes arméniens. Louise Nalbandian rapporte que « les comités révolutionnaires arméniens considéraient que le moment le plus opportun pour lancer un soulèvement général afin d'atteindre leurs objectifs était lorsque l'Empire ottoman était en état de guerre »²⁵, et donc moins en mesure de résister à une attaque interne.

Avant même le début de la guerre, en août 1914, les dirigeants ottomans rencontrèrent les Dachnaks à Erzurum dans l'espoir de les convaincre de soutenir l'effort de guerre ottoman le moment venu. Les Dachnaks promirent que si les Ottomans entraient en guerre, ils feraient leur devoir en tant que compatriotes loyaux dans les armées ottomanes. Cependant, ils ne tinrent pas cette promesse, car avant même que cette réunion n'ait lieu, un congrès secret des Dachnaks tenu à Erzurum en juin 1914 avait déjà décidé de profiter de la guerre imminente pour lancer une attaque générale contre l'État ottoman.²⁶ Les Arméniens de Russie se sont joints à l'armée russe pour préparer une attaque contre les Ottomans dès que la guerre a été déclarée. Le catholicos d'Echmiadzin a assuré au gouverneur général russe du Caucase, Vranzof-Dashkof, qu'« en échange de la pression exercée par la Russie sur les Ottomans pour qu'ils mettent en place des réformes en faveur des Arméniens, tous les Arméniens de Russie soutiendraient sans condition l'effort de guerre russe »²⁷. Le catholicos fut ensuite reçu à Tiflis par le tsar, à qui il déclara que « la libération des Arméniens d'Anatolie conduirait à la création d'une Arménie autonome, séparée de la suzeraineté turque, et que cette Arménie pourrait voir le jour grâce à la protection de la Russie »²⁸. Bien sûr, les Russes avaient en réalité l'intention d'utiliser les Arméniens pour annexer l'Anatolie orientale, mais le catholicos n'en fut pas informé.

Dès que la Russie a déclaré la guerre à l'Empire ottoman, l'organe officiel de la société Dachnak, Horizon, a déclaré :

*« Les Arméniens ont pris place aux côtés des États de l'Entente sans montrer la moindre hésitation ; ils ont mis toutes leurs forces à la disposition de la Russie ; et ils forment également des bataillons de volontaires. »*²⁹

Le Comité Dachnak a également ordonné à ses cellules qui se préparaient à se révolter au sein de l'Empire ottoman :

« Dès que les Russes auront franchi les frontières et que les armées ottomanes auront commencé à battre en retraite, vous devrez vous révolter partout. Les armées ottomanes se retrouveront alors prises entre deux feux ; si, d'autre part, elles avancent contre les Russes,

²⁵ NALBANDIAN, Louise, op. cit., p. 111.

²⁶ Aspirations et Agissements Révolutionnaires des Comités Arméniens avant et après la Proclamation de la Constitution Ottomane, Istanbul, 1917, pp.144 -146.

²⁷ TCHALKOUCHIAN, Gr., Le Livre Rouge, Paris, 1919, p. 12.

²⁸ TCHALKOUCHIAN, Gr., op cit.

²⁹ URAS, Esat, op. Cit., p. 594

*leurs soldats arméniens devront quitter leurs unités avec leurs armes, former des bandes de brigands et s'unir aux Russes. »*³⁰

Les instructions du Comité Hunchak à ses organisations sur le territoire ottoman étaient les suivantes :

*« Le Comité Hunchak utilisera tous les moyens pour aider les États de l'Entente, consacrant toutes ses forces à la lutte pour assurer la victoire en Arménie, en Cilicie, dans le Caucase et en Azerbaïdjan en tant qu'allié des États de l'Entente, et en particulier de la Russie. »*³¹

Même le représentant arménien de Van au Parlement ottoman, Papazyan, s'est rapidement révélé être un guérillero de premier plan contre les Ottomans, publiant une proclamation dans laquelle il déclarait :

*« Les régiments arméniens volontaires du Caucase doivent se préparer au combat, servir d'unités avancées pour les armées russes afin de les aider à s'emparer des positions clés dans les districts où vivent les Arméniens, et avancer en Anatolie, où ils rejoindront les unités arméniennes déjà présentes. »*³²

Lorsque les forces russes ont avancé en territoire ottoman dans l'est de l'Anatolie, elles étaient menées par des unités avancées composées d'Arméniens ottomans et Arméniens russes volontaires, auxquels se sont joints les Arméniens qui avaient déserté les armées ottomanes pour rejoindre les Russes. Beaucoup d'entre eux formèrent également des bandes armées avec les armes et les munitions qu'ils avaient stockées pendant des années dans les églises et les écoles arméniennes et missionnaires, et se mirent à piller les dépôts de ravitaillement ottomans afin d'augmenter leur propre arsenal et d'empêcher l'armée ottomane de s'approvisionner alors qu'elle se déplaçait pour faire face à cette invasion russe massive. Quelques mois après le début de la guerre, ces forces de guérilla arméniennes, opérant en étroite coordination avec les Russes, attaquaient sauvagement les villes et villages turcs de l'Est, massacrant leurs habitants sans pitié, tout en sabotant les efforts de guerre de l'armée ottomane en détruisant les routes et les ponts, en attaquant les caravanes et en faisant tout ce qui était en leur pouvoir pour faciliter l'occupation russe. Les atrocités commises par les forces volontaires arméniennes accompagnant l'armée russe étaient si graves que les commandants russes eux-mêmes se sentaient obligés de les retirer parfois des fronts de combat et de les envoyer en arrière-garde. Les mémoires d'un trop grand nombre d'officiers russes qui ont servi à l'Est à cette époque regorgent de récits sur les atrocités révoltantes commises par ces guérilleros arméniens, qui étaient sauvages même selon les normes relativement primitives de la guerre alors observées dans ces régions.³³

Ces atrocités arméniennes n'ont pas seulement touché les Turcs et les autres musulmans. Les guérilleros arméniens n'avaient jamais accepté que les Grecs et les Juifs ne soutiennent pas pleinement leurs programmes révolutionnaires. En conséquence, à Trabzon et dans les environs, ils ont massacré des milliers de Grecs, tandis que dans la région de Hakkari, ce sont les Juifs qui ont été rassemblés et massacrés par les guérilleros arméniens³⁴. Fondamentalement, le but

³⁰ HOCAOGLU, Mehmed, Les massacres arméniens dans l'histoire et les Arméniens, Istanbul, 1976, pp. 570-571.

³¹ Aspirations et Agissements révolutionnaires des Comités Arméniens, pp.151-153.

³² URAS, Esat, op. cit., pp. 5% - 600.

³³ Journal de Guerre du Deuxième Régiment d'Artillerie de Forteresse Russe d'Erzérourm, 1919.

³⁴ SCHEMSI, Kara, op. cit., p. 41 ancfp. 49.

de ces atrocités était de ne laisser que des Arméniens sur les territoires revendiqués pour le nouvel État arménien ; tous les autres ont donc été massacrés ou contraints de fuir pour sauver leur vie afin de garantir la majorité arménienne souhaitée de la population en vue du règlement de paix.

À la tête des premières unités arméniennes qui ont franchi la frontière ottomane en compagnie des envahisseurs russes se trouvait l'ancien représentant parlementaire ottoman d'Erzurum, Karekin Pastirmaciyan, qui avait désormais pris le nom révolutionnaire d'Armen Garo. Un autre ancien parlementaire ottoman, Hamparsum Boyaciyan, dirigeait les forces de guérilla arméniennes qui ravageaient les villages turcs derrière les lignes sous le surnom de « *Murad* », ordonnant spécifiquement que « *les enfants turcs soient également tués car ils constituent un danger pour la nation arménienne* ». Un autre ancien membre du Parlement, Papazyan, dirigeait les forces de guérilla arméniennes qui ravageaient les régions de Van, Bitlis et Mush.

En mars 1915, les forces russes commencèrent à avancer vers Van. Immédiatement, le 11 avril 1915, les Arméniens de Van ont déclenché une révolte générale et massacrant tous les Turcs des environs afin de faciliter la conquête rapide de la ville par les russes. Il n'est donc pas étonnant que le tsar Nicolas II ait envoyé un télégramme de remerciement au Comité révolutionnaire arménien de Van le 21 avril 1915, « *le remerciant pour ses services rendus à la Russie* ». Le journal arménien *Gochnak*, publié aux États-Unis, rapportait également avec fierté le 24 mai 1915 qu'« *il ne restait plus que 1 500 Turcs à Van* », les autres ayant été massacrés.

Le représentant du Dashnak a déclaré au Congrès national arménien réuni à Tiflis en février 1915 que « *la Russie avait fourni 242 000 roubles avant même le début de la guerre pour armer et préparer les Arméniens ottomans à se révolter* », donnant ainsi une idée de la manière dont l'alliance russo-arménienne s'était préparée depuis longtemps à saper l'effort de guerre ottoman³⁵. Dans ces circonstances, avec les Russes avançant sur un large front à l'Est, les guérilleros arméniens semant la mort et la destruction tout en attaquant les armées ottomanes par l'arrière, et les Alliés combattant également l'Empire sur un large front allant de la Galicie à l'Irak, de Gallipoli à l'Égypte et à la Syrie, la décision ottomane de déplacer les Arméniens hors des zones de guerre était une mesure d'autodéfense modérée et tout à fait légitime.

Même après la révolte et les massacres de Van, le gouvernement ottoman fit une dernière tentative pour obtenir le soutien général des Arméniens à l'effort de guerre, convoquant le patriarche, certains députés arméniens et d'autres délégués à une réunion où ils furent avertis que des mesures drastiques seraient prises si les Arméniens ne cessaient pas de massacrer les musulmans et de saper l'effort de guerre. Comme les attaques arméniennes ne diminuaient pas de manière évidente, le gouvernement finit par agir. Le 24 avril 1915, les comités révolutionnaires arméniens furent dissous et 235 de leurs dirigeants furent arrêtés pour activités contre l'État. C'est la date de ces arrestations qui, ces dernières années, a été commémorée chaque année par les groupes nationalistes arméniens à travers le monde en souvenir du « *massacre* » qui, selon eux, aurait eu lieu à cette époque. Cependant, aucun massacre de ce type n'a eu lieu, ni à cette époque ni à aucun autre moment pendant la guerre : face aux grands dangers auxquels l'Empire était confronté à l'époque, on a pris grand soin de s'assurer que les Arméniens soient traités avec attention et compassion lors de leur réinstallation au sein de

³⁵ URAS, Esat, op. cit, p. 604.

l'Empire, généralement en Syrie et en Palestine s'ils venaient du sud de l'Anatolie, et en Irak s'ils venaient du nord. Le Conseil des ministres ottoman a donc ordonné :

« Lorsque les Arméniens résidant dans les villes et villages susmentionnés qui doivent être déplacés sont transférés vers leurs lieux d'installation et se trouvent sur la route, leur confort doit être assuré et leur vie et leurs biens protégés ; après leur arrivée, leur nourriture doit être payée sur les crédits alloués aux réfugiés jusqu'à ce qu'ils soient définitivement installés dans leurs nouveaux foyers. Les biens et les terres doivent leur être distribués en fonction de leur situation financière antérieure et de leurs besoins actuels ; et pour ceux d'entre eux qui ont besoin d'une aide supplémentaire, le gouvernement doit construire des maisons, fournir aux cultivateurs et aux artisans des semences, des outils et du matériel. »³⁶

Et il précisait ensuite :

« Cet ordre vise exclusivement à empêcher l'extension des comités révolutionnaires arméniens ; par conséquent, ne l'exécutez pas d'une manière qui pourrait entraîner un massacre mutuel entre musulmans et Arméniens. »

« Prenez les dispositions nécessaires pour que des fonctionnaires spéciaux accompagnent les groupes d'Arméniens qui sont déplacés, et veillez à ce qu'ils reçoivent de la nourriture et d'autres produits de première nécessité, en payant les frais à partir des allocations réservées aux émigrants. »³⁷

« La nourriture nécessaire aux émigrants pendant leur voyage jusqu'à leur destination doit être fournie [...] aux émigrants pauvres sous forme de crédit pour leur installation. Les camps destinés aux personnes transportées doivent être régulièrement surveillés ; les mesures nécessaires à leur bien-être doivent être prises, et l'ordre et la sécurité doivent être assurés. Veillez à ce que les émigrants indigents reçoivent suffisamment de nourriture et que leur santé soit assurée par des visites quotidiennes d'un médecin [...] Les personnes malades, les pauvres, les femmes et les enfants doivent être transportés par chemin de fer, et les autres à dos de mule, en charrette ou à pied, en fonction de leur endurance. Chaque convoi doit être accompagné d'un détachement de gardes, et les vivres destinés à chaque convoi doivent être gardés jusqu'à ce que la destination soit atteinte... En cas d'attaque contre les émigrants, que ce soit dans les camps ou pendant le voyage, tous les efforts doivent être faits pour repousser immédiatement les attaques... »³⁸

Sur les quelque 700 000 Arméniens qui ont été déportés de cette manière jusqu'au début de l'année 1916, certains ont certainement perdu la vie, à la fois en raison des activités militaires et bandites à grande échelle qui se déroulaient alors dans les régions qu'ils traversaient, et en raison de l'insécurité générale et des vendettas que certaines forces tribales cherchaient à mener lorsque les caravanes traversaient leurs territoires. En outre, la réinstallation et l'installation des Arméniens déplacés ont eu lieu à un moment où l'Empire souffrait d'une grave pénurie de carburant, de nourriture, de médicaments et d'autres fournitures, ainsi que d'une épidémie de peste et d'une famine à grande échelle. Il ne faut pas oublier que, dans le même temps, une armée ottomane entière de 90 000 hommes a été perdue à l'Est en raison de graves pénuries, ou

³⁶ Décrets du Conseil des ministres, Archives du Premier ministre, Istanbul, volume 198, décret 1331/163, mai 1915.

³⁷ Archives du ministère britannique des Affaires étrangères, Public Record Office, 371/9158/E 5523.

³⁸ Archives du ministère britannique des Affaires étrangères, 371/9158/E 5523.

que pendant le reste de la guerre, pas moins de trois à quatre millions de sujets ottomans de toutes religions sont morts en raison des mêmes conditions qui ont affligé les personnes déplacées. Il est donc tragique et insensible de la part des nationalistes arméniens d'imputer les souffrances indéniables des Arméniens pendant la guerre à autre chose qu'aux mêmes conditions anarchiques qui ont affligé tous les sujets du sultan. Telle est la vérité qui se cache derrière les fausses allégations déformant les faits historiques par des slogans mal conçus tels que « *le premier génocide du XXe siècle* ».

Après la Première Guerre mondiale, les allégations arméniennes ont fait l'objet d'une enquête entre 1919 et 1922 dans le cadre d'une procédure judiciaire contre les responsables ottomans. Le traité de paix de Sévres, imposé à l'Empire ottoman vaincu, exigeait que le gouvernement ottoman remette aux puissances alliées les personnes accusées de « *massacres* ». Par la suite, 144 hauts fonctionnaires ottomans ont été arrêtés et déportés par la Grande-Bretagne vers l'île de Malte pour y être jugés. Les informations qui ont conduit à ces arrestations provenaient principalement des Arméniens locaux et du patriarcat arménien. Ainsi, pendant que les déportés étaient internés à Malte, les forces d'occupation britanniques à Istanbul, qui détenaient le pouvoir et l'autorité absolus dans la capitale ottomane, cherchaient frénétiquement partout des preuves afin d'incriminer les déportés.

Un scolaire arménien, Haig Kahzarlan, nommé par les Britanniques, a procédé à un examen approfondi des preuves documentaires contenues dans les archives ottomanes et britanniques. Cependant, Khazarian n'a trouvé aucune preuve démontrant que le gouvernement ottoman et les fonctionnaires ottomans déportés à Malte aient sanctionné ou encouragé les massacres des Arméniens.

Sur ce, le ministère britannique des Affaires étrangères pensa que le gouvernement américain serait sans aucun doute en possession d'une grande quantité de preuves documentaires compilées au moment des « *massacres* ». En effet, si les massacres présumés avaient eu lieu entre 1915 et 1917, les Américains devaient être en possession d'une masse de documents, car à cette époque, les diplomates et les consulaires américains exerçaient librement leurs fonctions en Türkiye. De plus, l'American Near East Relief Society, une institution missionnaire omniprésente, avait été autorisée par le gouvernement ottoman à remplir ses fonctions humanitaires en Anatolie pendant la réinstallation. Ils auraient donc dû être témoins des crimes et accumuler de nombreuses preuves contre les fonctionnaires ottomans.

Alors, désespéré, le ministère britannique des Affaires étrangères s'est tourné vers les archives américaines à Washington. Le 31 mars 1921, Lord Curzon a envoyé le télégramme suivant à Sir A. Geddes, ambassadeur britannique à Washington.

« Le gouvernement de Sa Majesté détient à Malte un certain nombre de Turcs arrêtés pour complicité présumée dans les massacres arméniens. Il est très difficile d'établir les preuves de culpabilité... Veuillez vérifier si les États-Unis disposent de preuves qui pourraient être utiles aux fins des poursuites. »

Le 13 juillet 1921, l'ambassade britannique à Washington répondit :

« J'ai l'honneur d'informer Votre Seigneurie qu'un membre de mon personnel s'est rendu au... Département d'État... Il a été autorisé à consulter une sélection de rapports des consuls

américains sur le sujet des atrocités... Je regrette d'informer Votre Seigneurie qu'il n'y avait rien dans ces rapports qui puisse être utilisé comme preuve contre les Turcs... »

À l'issue de l'enquête, aucun élément de preuve n'a été trouvé pour corroborer les affirmations arméniennes. Après deux ans et quatre mois de détention à Malte, tous les déportés ottomans ont été libérés sans procès. Aucune indemnisation n'a jamais été versée aux détenus.

QUESTION 7 : TALAT PACHA A-T-IL ENVOYÉ DES TÉLÉGRAMMES SECRETS ORDONNANT DES MASSACRES ?

La propagande arménienne affirmant que les massacres relevaient d'une politique du gouvernement ottoman doit prouver qu'une telle décision a bien été prise. À cette fin, les Arméniens ont révéilé un certain nombre de télégrammes attribués à Talat Pacha, prétendument trouvés par les forces britanniques commandées par le général Allenby lorsqu'elles ont pris Alep en 1918. Ils ont affirmé qu'ils avaient été trouvés dans le bureau d'un fonctionnaire ottoman nommé Naim Bey et qu'ils n'avaient pas été détruits uniquement parce que l'occupation britannique était arrivée avec une rapidité inattendue. Des exemples de ces télégrammes ont été publiés à Paris en 1920 par un auteur arménien nommé Aram Andonian³⁹, et ils ont également été présentés au procès de Berlin du terroriste arménien Tehlirian, qui a tué Talat Pacha. Néanmoins, le tribunal n'a pas considéré ces documents comme des « preuves » et n'a pris aucune décision quant à leur authenticité.

Ces documents étaient toutefois entièrement fabriqués, et les affirmations qui en découlent ne peuvent donc être retenues. Ils ont en fait été publiés par le Daily Telegraph de Londres en 1922⁴⁰, qui les attribuait également à une découverte faite par l'armée d'Allenby. Mais lorsque le ministère britannique des Affaires étrangères s'est renseigné à ce sujet auprès du ministère de la Guerre et auprès d'Allenby lui-même, il s'est avéré qu'ils n'avaient pas été découverts par l'armée britannique, mais qu'ils avaient été fabriqués par un groupe arménien à Paris. De plus, l'examen des photographies fournies dans le volume d'Andonian montre clairement qu'ils ne ressemblaient en rien, ni par leur forme, ni par leur écriture, ni par leur phraséologie, aux documents administratifs ottomans normaux, et qu'il s'agissait donc de faux assez grossiers.

Après l'occupation d'Istanbul par l'Entente, les Britanniques et les Français ont arrêté plusieurs personnalités politiques et militaires ottomanes ainsi que certains intellectuels, les accusant de crimes de guerre. Ils ont bénéficié pour cela d'une aide considérable de la part du Parti libéral ottoman, qui avait été placé au pouvoir par le sultan après la guerre et qui était impatient de faire tout son possible pour détruire définitivement le Parti de l'Union et du Progrès et ses dirigeants, qui étaient depuis longtemps ses ennemis politiques. La plupart des prisonniers furent envoyés en prison à Malte, mais les quatre dirigeants du Parti de l'Union et du Progrès qui avaient fui le pays juste avant l'occupation furent jugés et condamnés à mort par contumace à Istanbul. Trois autres fonctionnaires du gouvernement furent condamnés à mort et exécutés, mais on découvrit plus tard que les preuves sur lesquelles reposaient les condamnations étaient fausses.

Pendant ce temps, les Britanniques cherchaient partout des preuves contre ceux qui avaient été envoyés à Malte. Malgré la coopération totale du gouvernement de l'Union libérale ottomane, rien d'incriminant ne put être trouvé dans les documents du gouvernement ottoman. Des recherches similaires dans les archives britanniques furent également infructueuses. Finalement, en désespoir de cause, le ministère britannique des Affaires étrangères se tourna vers les archives américaines à Washington, mais en réponse, l'un de leurs représentants, R. C. Craigie, écrivit à Lord Curzon :

³⁹ ANDONIAN, Aram, Documents Officiels concernant les Massacres Arméniens, Paris, Armenian National Delegation, 1920.

⁴⁰ Daily Telegraph, 29 Mai 1922.

« J'ai le regret de vous informer, Votre Seigneurie, qu'il n'y avait rien qui puisse être utilisé comme preuve contre les Turcs actuellement détenus à Malte... aucun fait concret susceptible de constituer une preuve incriminante satisfaisante n'a été fourni... Les rapports en question ne semblent en aucun cas contenir de preuves contre ces Turcs qui seraient utiles, même dans le but de corroborer les informations déjà en possession du gouvernement de Sa Majesté. »⁴¹

Incertain quant à la conduite à tenir à l'égard des prisonniers, qui étaient déjà détenus depuis deux ans sans avoir été jugés, sans même qu'aucune accusation n'ait été portée ni aucune preuve produite, le ministère des Affaires étrangères demanda conseil aux officiers de justice de la Couronne à Londres, qui conclurent le 29 juillet 1921 :

« À ce jour, aucune déclaration n'a été recueillie auprès de témoins pouvant attester de la véracité des accusations portées contre les prisonniers. Il n'est d'ailleurs pas certain que de tels témoins puissent être trouvés. »⁴²

À cette époque, les « documents » produits par Andonian étaient disponibles, mais malgré leur recherche désespérée de preuves pouvant être présentées devant un tribunal, les Britanniques ne les ont jamais utilisés car il était évident qu'il s'agissait de faux. En conséquence, les prisonniers ont été discrètement libérés en 1921, sans qu'aucune accusation n'ait été portée ni aucune preuve produite.

Il est utile de rappeler les principaux éléments de la chaîne de preuves établies pour démontrer que les « documents » d'Andonian étaient tous des faux manifestes :

1. Pour prouver que ses faux étaient en réalité des « documents ottomans authentiques », Andonian s'est appuyé sur la signature du gouverneur d'Alep, Mustafa Abdülhalik Bey, qui, selon lui, figurait sur plusieurs des « documents » en question. En examinant plusieurs spécimens réels de la signature de Mustafa Abdülhalik Bey conservés sur des documents officiels contemporains, il a été établi que les signatures prétendument apposées sur les « documents » d'Andonian étaient des faux.

2. Dans l'un de ses faux documents, Andonian a daté la note et la signature attribuées à Mustafa Abdülhalik Bey. Là encore, en comparant avec la correspondance authentique entre le gouverneur d'Alep et le ministère de l'Intérieur à Istanbul, à la date en question, il est prouvé que le gouverneur d'Alep à cette date était Bekir Sami Bey, et non Mustafa Abdülhalik Bey.

3. De manière cohérente, les faux d'Andonian attestent du fait qu'il ignorait totalement ou négligeait imprudemment les différences entre les calendriers musulman rumi et chrétien. Les nombreuses erreurs qu'il a commises à la suite de cette négligence suffisent à elles seules à prouver la nature fabriquée de ses « documents ». Entre autres choses, les erreurs commises par Andonian à cet égard ont servi à détruire le système de numéros de référence et de dates qu'il avait concocté pour ses « documents ».

4. Une comparaison détaillée entre les entrées figurant dans les registres des messages chiffrés sortants du ministère de l'Intérieur, où sont consignés la date et le numéro de référence

⁴¹ juillet 1921; Archives du ministère britannique 371/6504/8519

⁴² Archives du ministère britannique des Affaires étrangères 371/6504/E8745

de chaque communication chiffrée envoyée par le ministère, et les dates et numéros de référence indiqués par Andonian sur ses faux, prouve que ses soi-disant « *télégrammes chiffrés* » n'ont aucun rapport avec les messages chiffrés réellement envoyés par le ministère à Alep pendant la période en question.

5. De même, en comparant les « *originaux* » turcs des « *télégrammes chiffrés* » d'Andonian avec des exemples réels de messages chiffrés ottomans contemporains, il apparaît que les groupes de chiffres qu'il a utilisés n'ont aucun rapport avec les codes réels utilisés par les Ottomans à cette époque. Ainsi, dans sa tentative de rendre ses faux crédibles, il a créé toute une série de codes inutilisables et inexistantes. De plus, d'après les dates qu'il a apposées sur ses faux dans cette catégorie, les Ottomans auraient dû utiliser les mêmes codes pendant une période de six mois, ce qui était impossible. En publiant une série de documents demandant aux fonctionnaires de changer les codes qu'ils utilisaient, il est démontré que, en fait, les Ottomans changeaient leurs codes en moyenne une fois tous les deux mois pendant les années de guerre.

6. En comparant la manière dont l'injonction islamique courante, *Besmele*, a été écrite dans les deux lettres falsifiées d'Andonian avec de nombreux exemples de la manière dont elle apparaît dans des documents ottomans contemporains authentiques, on peut supposer que la falsification maladroite de ce terme par Andonian pourrait bien provenir du fait que les non-musulmans, même ceux qui connaissaient le turc ottoman, n'utilisaient pas cette injonction.

7. Un certain nombre d'exemples tirés des faux d'Andonian montrent qu'il est tout simplement inconcevable qu'un fonctionnaire ottoman ait pu utiliser de telles structures de phrases et commettre des erreurs grammaticales. Dans le même ordre d'idées, une multitude d'expressions prétendument prononcées par d'éminents fonctionnaires ottomans sont utilisées, alors qu'aucun Turc ottoman ne les aurait jamais employées. L'intention d'Andonian dans ces cas était claire : il ne voulait rien moins que les Turcs eux-mêmes semblent avouer les crimes qu'il avait inventés pour eux.

8. À deux exceptions près, les documents falsifiés ont été rédigés sur du papier ordinaire, sans aucun des signes habituels que l'on trouve sur le papier officiel utilisé par la bureaucratie ottomane à cette époque. Le fait que l'un des originaux turcs falsifiés ait été rédigé sur du papier à double ligne, que les Ottomans n'utilisaient même pas pour leur correspondance privée, constitue une erreur encore plus grave de la part d'Andonian. Même les deux faux qui, à première vue, semblent avoir été rédigés sur une sorte de papier à en-tête officiel ottoman, sont en réalité rédigés sur des formulaires télégraphiques vierges, que toute personne souhaitant envoyer un télégramme pouvait se procurer dans n'importe quel bureau de poste ottoman.

9. À une époque où les Britanniques fouillaient frénétiquement les archives du monde entier à la recherche de tout élément pouvant servir de « *preuve* » contre le groupe de fonctionnaires ottomans qu'ils détenaient pour les juger comme « *responsables des incidents arméniens* », leur refus d'utiliser les « *documents* » d'Andonian, pourtant facilement accessibles dans leur édition anglaise, suggère fortement que le gouvernement britannique était pleinement conscient de la nature de ces faux.

10. Si des documents de la nature de ceux concoctés par Andonian avaient réellement existé, leur caractère confidentiel aurait imposé qu'ils soient envoyés par courrier pour des raisons de sécurité, plutôt que par le biais du système télégraphique public, facilement

accessible. De même, si de tels documents avaient réellement été rédigés, il est inconcevable qu'ils aient pu rester dans un dossier pendant trois ans, au lieu d'être détruits dès leur lecture.

11. Il existe également de nombreuses différences entre les éditions française et anglaise du livre d'Andonian. En effet, ces variations sont si importantes qu'il est absolument impossible de les attribuer à des erreurs d'impression ou à des erreurs de traduction.

12. Enfin, il ne faut pas oublier que même certains auteurs proches des milieux arméniens, qui se font les porte-parole de la cause arménienne, ont exprimé leurs doutes quant à la véracité des « *documents* » d'Andonian.

En résumé, les soi-disant « *télégrammes de Talat Pacha* » ne sont rien d'autre que des faux grossiers, concoctés par Andonian et ses associés.

De plus, les archives ottomanes contiennent un certain nombre d'ordres, dont l'authenticité peut être clairement établie, émis aux mêmes dates, dans lesquels Talat Pacha ordonnait que des enquêtes soient menées afin de trouver et de punir les responsables des attaques perpétrées contre les convois de déportation. Il est peu probable qu'il ait ordonné d'un côté des massacres et de l'autre des enquêtes et des sanctions pour ces crimes.

Une lettre falsifiée par Aram Andonian datée du 18 février 1331 (2 mars 1916). La lettre commence par un « *bismillah* » (bénédiction), ce qu'un musulman n'aurait jamais écrit. Cependant, le faussaire, Andonian, a commis une erreur fatale en ce qui concerne la date. Il ne maîtrisait manifestement pas assez bien les astuces de conversion à l'année rumi des Ottomans, où il faut tenir compte d'une différence de treize jours entre les calendriers rumi et grégorien. La date qu'il a inscrite sur la lettre était erronée d'une année entière. Au lieu de 1330 (1915), il a écrit 1331 (1916). Le contenu de la lettre est censé prouver que l'opération de réinstallation de 1915⁴³ avait été planifiée longtemps à l'avance.

Une organisation humanitaire américaine appelée « Near East Relief Society » (Société de secours du Proche-Orient) a été autorisée par le gouvernement ottoman à rester et à remplir ses fonctions en Anatolie pendant les déportations. Même après l'entrée en guerre des États-Unis aux côtés des puissances de l'Entente contre l'Empire ottoman, cette même organisation a été autorisée à rester en Anatolie. Ce fait est mentionné dans les rapports de l'ambassadeur américain Elkus à Istanbul. Dans ce cas, si un ordre de « *massacrer les Arméniens* » avait été donné, le gouvernement ottoman aurait-il permis à une organisation américaine d'être témoin des « *massacres* » ? En d'autres termes, il est ridicule de supposer que les Ottomans aient dit aux États-Unis : « *Nous massacrons les Arméniens. Venez voir par vous-mêmes.* » Une telle allégation ne saurait en aucun cas constituer une explication logique des faits historiques.

Enfin, et c'est le plus important, lorsque la guerre prit fin, la population arménienne était toujours largement présente en Anatolie occidentale, en Thrace et à Istanbul. Si le gouvernement ottoman avait ordonné des massacres, elle aurait évidemment été tuée elle aussi. D'ailleurs, si le gouvernement ottoman avait voulu éliminer tous les Arméniens de l'Empire, il aurait pu le faire beaucoup plus facilement en les tuant et en se débarrassant d'eux là où ils

⁴³ Feigl, Érich. Un mythe de la terreur, 1991, Edition zeitgeschichten-Freilassung-Salzburg, p. 85

vivaient, plutôt qu'en entreprenant une déportation à grande échelle de ceux qui se trouvaient dans les zones de guerre orientales sous les yeux des observateurs étrangers.

L'affirmation selon laquelle le gouvernement ottoman aurait ordonné et mené un massacre général des Arméniens dans l'Empire ne peut donc être soutenue et est réfutée par les faits.

QUESTION 8 : 1,5 MILLION D'ARMÉNIENS SONT-ILS MORTS PENDANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ?

Les propagandistes arméniens affirment que 1,5 à 2 millions d'Arméniens sont morts à la suite de « *massacres* ». Comme le reste de leurs affirmations, celle-ci est également imaginaire, le nombre avancé ayant été exagéré au fil du temps. Au début, immédiatement après la guerre, les Arméniens affirmaient que 600 000 personnes avaient été tuées. Plus tard, ils ont porté ce chiffre à 800 000, puis à maintenant 1,5 million, et demain, ils parleront peut-être même de trois millions. L'édition 1918 de l'Encyclopedia Britannica indiquait que 600 000 Arméniens avaient été tués ; dans son édition de 1968, ce chiffre a été porté à 1,5 million.

Combien d'Arméniens sont morts ? Il est impossible de déterminer le nombre exact, car aucun registre complet des décès n'a été tenu pendant ces années-là. La seule base sur laquelle on peut même faire une estimation est la population arménienne réelle dans l'Empire ottoman à l'époque. Même ici, les chiffres varient considérablement, les Arméniens affirmant qu'il y en a eu beaucoup plus que d'autres sources :

		Population arménienne déclarée
1.	L'auteur arménien Leart, d'après les chiffres fournis par le patriarcat d'Istanbul.	2,560,000
2.	L'historien arménien Basmajian	2,380,000
3.	Le Comité national arménien à la Conférence de paix de Paris	2,250,000
4.	L'historien arménien Kevork Asian	1,800,000
5.	Le Livre jaune français	1,555,000
6.	Encyclopedia Britannica	1,500,000
7.	Constenson	1,400,000
8.	Lynch	1,345,000
9.	Statistiques officielles du recensement ottoman de 1914.	1,295,000
10.	Annual Register (Londres)	1,056,000

Si l'on fait abstraction des chiffres arméniens, qui sont manifestement exagérés, les estimations occidentales varient entre 1 056 000 et 1 555 000, ce qui correspond plus ou moins au rapport officiel du recensement ottoman, qui fait état de 1 295 000 personnes. Comment, alors, 1,5 million d'Arméniens auraient-ils pu être massacrés, même si tous les Arméniens de l'Empire avaient été tués, ce qui n'a bien sûr pas été le cas ?

Quel est donc le nombre réel de victimes arméniennes ? Talat Pacha, dans un rapport présenté au dernier congrès du Parti de l'Union et du Progrès, a déclaré que ce nombre était estimé à environ 300 000. Monseigneur Touchet, un ecclésiastique français, a informé le congrès de « *l'Œuvre d'Orient* » en février 1916 que le nombre de morts était estimé à 500 000, mais a ajouté que ce chiffre était peut-être exagéré.

Toynbee estime le nombre de victimes arméniennes à 600 000. Le même chiffre apparaît dans l'édition 1918 de l'Encyclopedia Britannica. Les Arméniens avaient également avancé ce même chiffre auparavant. Bogos Nubar, chef de la délégation arménienne à la Conférence de paix de Paris, a déclaré qu'après la guerre, 280 000 Arméniens vivaient en

Türkiye et que 700 000 Arméniens avaient émigré vers d'autres pays. Selon l'estimation de Bogos Nubar, la population arménienne totale avant la guerre était de 1 300 000 personnes. On peut donc en conclure que le nombre de victimes arméniennes s'élevait à environ 300 000. Ce chiffre reflète la même proportion, par rapport à leur population totale, que les 3 millions de victimes turques pendant la même période. Une fois de plus, les faits ne correspondent pas aux affirmations arméniennes.

QUESTION 9 : L'ACCORD DE SÈVRES EST-IL TOUJOURS EN VIGUEUR ?

Les propagandistes arméniens affirment que l'accord de Sèvres, qui prévoyait la création d'un État arménien dans l'est de l'Anatolie, est toujours en vigueur sur le plan juridique, et s'en servent pour justifier leurs revendications concernant la « restitution » des « terres arméniennes ». En réalité, cet accord n'a jamais été mis en œuvre. Il a été remplacé par le traité de Lausanne et n'a donc plus force de loi. De plus, après que les Dachnaks eurent établi une République arménienne à Erivan le 28 mai 1918, celle-ci signa le traité de Batoumi du 4 juin 1918 avec le gouvernement ottoman. Ce traité a été décrit par le ministre des Affaires étrangères Hadisian de la République arménienne comme impliquant la renonciation totale de cette dernière à toutes les revendications sur le territoire ou le peuple de l'Empire ottoman, y compris ses Arméniens et les terres revendiquées par les nationalistes arméniens :

*« Les Arméniens de Türkiye ne songent plus à se séparer de l'Empire ottoman. Leurs problèmes ne concernent même plus les relations entre la République arménienne et les Ottomans. Les relations entre l'Empire ottoman et la République arménienne sont excellentes, et elles doivent le rester à l'avenir. Tous les partis politiques arméniens partagent ce sentiment. Le maintien de cet esprit de bon voisinage est l'un des principaux points du programme récemment annoncé par le gouvernement arménien, dont je suis le ministre des Affaires étrangères. »*⁴⁴

Même l'organe du Dashnak, Hairenik, déclarait le 28 juin 1918 :

*« La politique hostile de la Russie envers la Türkiye a enhardi les Arméniens du Caucase ; c'est pourquoi les Arméniens du Caucase ont été impliqués dans des affrontements entre deux peuples amis. Heureusement, cette situation n'a pas duré trop longtemps. Après la révolution russe, les Arméniens du Caucase ont compris que leur sécurité ne pouvait être assurée qu'en entretenant de bonnes relations avec la Türkiye, et ils ont tendu la main à la Türkiye. La Türkiye souhaitait également oublier les événements du passé et a saisi cette main tendue en signe d'amitié. Nous convenons que la question arménienne a été résolue et reléguée à l'histoire. Les sentiments mutuels de suspicion et d'hostilité créés par des agents étrangers ont été éliminés. »*⁴⁵

Ces déclarations indiquent clairement que la question arménienne a été réglée par les accords conclus après la Première Guerre mondiale, que les événements qui se sont produits relèvent de la responsabilité des Russes et des Arméniens, et non des Turcs, et que si quelqu'un a été maltraité, ce sont les Turcs, et personne d'autre.

Il est vrai que le règlement de la Première Guerre mondiale a été rouvert pendant un certain temps par la République arménienne. Malgré les déclarations des Dachnaks, des bandes arméniennes ont commencé à mener des raids dans l'est de l'Anatolie à l'été 1918. Le 28 mai 1919, premier anniversaire de la fondation de la République arménienne par les Dachnaks, celle-ci a déclaré que « l'Arménie avait annexé l'Anatolie orientale », revendiquant ainsi les territoires de l'est de l'Anatolie qui avaient été rendus à l'Empire ottoman à la suite du traité de Brest-Litovsk. Afin d'examiner les revendications arméniennes et de recommander un règlement, le Président américain Wilson envoya à l'automne 1919 une commission d'enquête

⁴⁴ SCHEMSI, Kara, op. cit, p. 31.

⁴⁵ SCHEMSI, Kara, op. cit., pp. 31- 32

américaine en Anatolie, sous la direction du général James G. Harbord. Celle-ci parcourut l'Anatolie en septembre et octobre, puis rendit compte au Congrès :

« Les Turcs et les Arméniens ont cohabité pacifiquement pendant des siècles ; les Turcs ont autant souffert que les Arméniens lors des déportations ; seuls 20 % des villageois turcs partis à la guerre ont pu rentrer chez eux ; au début de la Première Guerre mondiale et avant celle-ci, les Arméniens n'ont jamais représenté la majorité de la population dans les territoires appelés Arménie ; ils ne seraient pas majoritaires même si tous les Arméniens déportés revenaient ; et les affirmations selon lesquelles les Arméniens de retour seraient en danger n'étaient pas justifiées. »⁴⁶

À la suite de ce rapport, en avril 1920, le Congrès américain rejeta la proposition qui avait été faite d'établir un mandat américain sur l'Anatolie afin de permettre aux Arméniens de créer leur propre État à l'Est.

Le 10 août 1920, les Arméniens signèrent le traité de Sèvres tant attendu, qui prévoyait que le gouvernement ottoman reconnaîtrait la création d'un État arménien indépendant, dont les frontières seraient déterminées par le Président Wilson. Ce traité ne fut toutefois signé que par le gouvernement ottoman à Istanbul, tandis que la plupart des Turcs et la majeure partie du pays acceptaient l'autorité du gouvernement d'Ankara, dirigé par Mustafa Kemal, qui s'opposait activement au traité et à ses dispositions.

Entre-temps, à la suite de l'armistice de Mondros qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale en 1918, la province d'Adana fut occupée par les Français. Les Britanniques occupèrent Urfa, Marsh et Antep, mais les laissèrent ensuite également aux Français.

Lorsque les forces françaises occupèrent ces provinces, dans le sud et le sud-est de l'Anatolie, elles étaient accompagnées d'Arméniens portant des uniformes français, qui se mirent immédiatement à ravager les villages turcs et à massacrer un grand nombre de Turcs. Ces atrocités incitèrent les Turcs de la région à résister, ce qui conduisit une fois de plus à la propagation en Europe d'une propagande selon laquelle les Turcs massacraient les Arméniens. Cette fois-ci, cependant, comme les Français eux-mêmes furent contraints d'envoyer les Arméniens à l'arrière pour mettre fin aux atrocités, les affirmations arméniennes étaient manifestement fausses et personne ne les crut vraiment.

Après le rejet par le Congrès américain d'un mandat sur l'Anatolie, la République arménienne du Caucase, à partir de juin 1920, attaqua la Türkiye, envoyant des bandes de guérilleros ainsi que des unités militaires organisées dans l'est de l'Anatolie, et procédant à des massacres généralisés de la population sédentaire. Le gouvernement d'Ankara passa à la défense en septembre, et en peu de temps, les forces arméniennes furent mises en déroute, l'est de l'Anatolie fut reconquis, et l'ordre et la sécurité rétablis. Par le traité de Gumru (Alexandropol) signé par le gouvernement d'Ankara et la République arménienne le 3 décembre 1920, les deux parties acceptèrent les nouvelles frontières et reconnurent que les dispositions du traité de Sèvres étaient nulles et non avenues. Les Arméniens renoncèrent également à toutes leurs revendications territoriales à l'encontre de la Türkiye.

⁴⁶ URAS, Esat, op. cit., pp. 682 - 683

Peu après, l'Armée rouge entra dans Erivan et établit le gouvernement soviétique arménien. Cependant, à la suite d'une révolte à Erivan le 18 février 1921, les Dachnaks reprirent le contrôle de l'Arménie. Le nouveau gouvernement vrazien envoya un comité à Ankara le 18 mars pour demander l'aide de la Türkiye contre les bolcheviks, un événement étrange compte tenu du fait que deux ans auparavant, les Dachnaks avaient organisé une invasion arménienne de la Türkiye. Le gouvernement Dachnak ne dura cependant pas très longtemps et les Soviétiques reprirent rapidement le contrôle d'Erevan.

Le 16 mars 1921, la Türkiye signa le traité de Moscou avec l'Union soviétique, qui fixait définitivement les frontières entre la Türkiye et l'Union soviétique. Conformément à cet accord, la Türkiye signa le 13 octobre 1921 l'accord de Kars avec l'Arménie soviétique, confirmant les nouvelles frontières entre les deux pays ainsi que leur accord (selon lequel les dispositions du traité de Sèvres étaient définitivement nulles et non avenues) sur la nullité définitive des dispositions du traité de Sèvres.

La situation sur le front sud fut réglée par le traité d'Ankara signé avec la France le 20 octobre 1921. La France évacua non seulement ses propres troupes, mais aussi les guérilleros arméniens et les volontaires qui avaient coopéré avec eux, ainsi que la plupart des Arméniens qui s'étaient rassemblés à Adana dans l'espoir d'y établir un État arménien. La plupart de ces Arméniens se sont installés au Liban. Cet accord a permis le retour ultérieur du Hatay à la Türkiye, remplissant ainsi les dispositions du pacte national turc qui avait été rédigé par Mustafa Kemal et les dirigeants de la guerre d'indépendance turque.

Tous ces accords ont effectivement réduit à néant les ambitions arméniennes de créer un État en Anatolie orientale. Le traité de Lausanne, signé le 24 juillet 1923 en remplacement du traité de Sèvres, ne mentionnait même pas les Arméniens, raison pour laquelle les nationalistes arméniens tentent encore aujourd'hui de ressusciter le traité de Sèvres qui n'a jamais été réellement mis en application.

QUESTION 10 : DANS QUELLES CONDITIONS VIVENT LES ARMÉNIENS DE TÜRKIYE ?

Les propagandistes nationalistes arméniens affirment très souvent que les Arméniens de Türkiye sont victimes de persécutions. Ils recourent à cette tactique non seulement pour renforcer leurs allégations selon lesquelles les Turcs ont persécuté les Arméniens tout au long de l'histoire, mais aussi pour créer un lien unificateur entre les groupes d'action arméniens et obtenir l'intervention d'États étrangers dans les affaires intérieures de la Türkiye. Comme d'autres affirmations arméniennes, celle-ci n'est pas non plus fondée sur des faits.

En Türkiye, tous les citoyens sont égaux devant la loi. Ils jouissent des mêmes droits et ont les mêmes obligations, sans discrimination d'aucune sorte. L'exercice de ces droits et libertés est garanti par la Constitution. Les Arméniens, comme les autres communautés religieuses non musulmanes de Türkiye, bénéficient de garanties supplémentaires qui leur sont accordées par le traité de paix de Lausanne, qui reconnaît leur statut de minorité.

Les 50 000 Arméniens qui vivent aujourd'hui en Türkiye ne sont en aucun cas séparés de leurs concitoyens turcs. Ils sont des citoyens à part entière, jouissant des mêmes droits et privilèges que les autres citoyens turcs, leur vie, leurs libertés et leur bonheur étant garantis par la loi. Les Arméniens de Türkiye continuent de pratiquer leur culte dans leurs propres églises et d'enseigner dans leur propre langue dans leurs propres écoles. Ils publient des journaux, des livres et des magazines en arménien et disposent de leurs propres institutions sociales et culturelles, en plus de participer pleinement à celles qui sont ouvertes à tous les citoyens turcs. La communauté arménienne d'Istanbul compte 18 écoles, 17 organisations culturelles et sociales, trois quotidiens, cinq périodiques, deux clubs sportifs, 57 églises, 58 fondations et deux hôpitaux.

Dans ce contexte, la Türkiye a également réalisé des progrès significatifs dans l'amélioration de la législation concernant les minorités religieuses. Le quatrième paquet d'harmonisation de l'UE, adopté en janvier 2003, a facilité l'acquisition de biens immobiliers par les fondations religieuses non musulmanes en révisant la loi sur les fondations. Le sixième paquet d'harmonisation, adopté en juillet 2003, a prolongé la période d'application accordée aux fondations religieuses non musulmanes pour acquérir les biens immobiliers dont elles sont actuellement propriétaires. Ce même paquet a révisé la loi sur la construction afin de répondre aux besoins en lieux de culte des religions et confessions autres que l'Islam. Une loi adoptée en janvier 2005 a transféré les fonctions de la Direction générale de la sécurité concernant les questions relatives aux minorités religieuses aux bureaux du gouverneur et du sous-gouverneur.

La Türkiye est un État laïc avec une population majoritairement musulmane. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dans sa résolution n° 1380 (2004), a confirmé que « cette situation unique témoigne de son attachement aux valeurs démocratiques européennes fondées sur la tolérance et le respect mutuel ». En tant que principe constitutif, la laïcité en République de Türkiye garantit la neutralité de l'État envers ses citoyens, quelles que soient leurs convictions religieuses.

Les Arméniens de Türkiye jouissent des avantages d'une société libre pour mener une vie prospère et heureuse en tant que citoyens turcs appartenant à d'autres confessions. Beaucoup d'entre eux sont des commerçants prospères, des artistes de renom ou des universitaires prestigieux. Les Arméniens de Türkiye sont fiers d'être citoyens turcs et, comme tous les autres

Turcs, ils ressentent profondément l'amertume face aux mensonges sur leur pays diffusés en leur nom par des nationalistes arméniens radicaux à l'étranger.

**TERRORISME
ARMÉNIEN : LISTE
CHRONOLOGIQUE**

Au cours d'une période de 13 ans, de 1973 à 1986, diverses organisations terroristes arméniennes ont revendiqué la responsabilité d'environ 200 attentats contre des institutions diplomatiques et non diplomatiques turques et ont assassiné 58 Turcs et 16 non-Turcs, dont 34 diplomates turcs, et blessé des centaines de personnes. Les organisations terroristes arméniennes ont également pris pour cible leurs propres compatriotes qui refusaient de contribuer financièrement au terrorisme arménien. Vous trouverez ci-dessous une liste chronologique des activités terroristes arméniennes de 1973 à 1994.

27 janvier 1973 Santa Barbara, Californie L'Arménien Gourgen Yanikian, citoyen américain, invite le consul général turc, Mehmet Baydar, et le consul, Bahadır Demir, à un déjeuner. Les diplomates, qui ne se doutent de rien, acceptent cette invitation amicale. Gourgen Yanikian assassine ses deux invités. Il est condamné à la prison à vie.

4 avril 1973 Paris Attentats à la bombe contre le consulat général de Türkiye et les bureaux de Turkish Airlines (THY). Dégâts importants.

26 octobre 1973 New York Tentative d'attentat à la bombe contre le bureau d'information turc. La bombe est découverte à temps et désamorcée. Un groupe se faisant appeler les « Commandos Yanikian » revendique l'attentat. Ils réclament la libération du double meurtrier de Santa Barbara, Gourgen Yanikian, qui a assassiné de manière perfide deux diplomates turcs.

7 février 1975 Beyrouth Tentative d'attentat à la bombe contre l'Office turc de l'information et du tourisme. La bombe explose pendant son désamorçage. Un policier libanais est blessé. Le « Groupe du prisonnier Gourgen Yanikian » revendique l'attentat.

20 février 1975 Beyrouth Le groupe « Yanikian », qui réclame la libération du double meurtrier de Santa Barbara, frappe à nouveau. Une bombe explose dans les bureaux de la THY, causant d'importants dégâts. L'ASALA (Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie) revendique également l'attentat.

22 octobre 1975 Vienne L'ambassadeur turc, Daniş Tunalıgil, est assassiné par trois terroristes arméniens qui ont pris d'assaut l'ambassade. L'ASALA revendique l'attentat.

24 octobre 1975 Paris L'ambassadeur Ismail Erez et son chauffeur, Talip Yener, sont assassinés. L'ASALA et le CJGA (Commandos des justiciers du génocide arménien) se disputent la responsabilité de cet attentat.

28 octobre 1975 Beyrouth Attaque à la grenade contre l'ambassade turque. L'ASALA revendique la responsabilité de cet attentat.

16 février 1976 Beyrouth Le premier secrétaire de l'ambassade de Türkiye, Oktar Cirit, est assassiné dans un restaurant de la rue Hamra. L'ASALA revendique cet attentat.

28 mai 1976 Zurich Attentats à la bombe contre les bureaux de l'attaché du travail turc et de la Garanti Bank. Dégâts importants. Une bombe placée dans l'office du tourisme turc est désamorcée à temps. Le CJGA revendique cet attentat.

2 mai 1977 Beyrouth Les voitures de l'attaché militaire Nahit Karakay et de l'attaché administratif İlhan Özbabacan sont détruites. Les deux diplomates sont indemnes. L'ASALA revendique l'attentat.

14 mai 1977 Paris Attentat à la bombe contre l'office du tourisme turc. Dégâts importants. Le « Nouveau groupe de la résistance arménien » revendique l'attentat.

9 juin 1977 Rome Assassinat de l'ambassadeur turc auprès du Saint-Siège, Taha Carim. Il décède peu après l'attaque. Le CJGA revendique la responsabilité de l'attentat.

4 octobre 1977 Los Angeles Attentat à la bombe contre la maison du professeur Stanford Shaw, qui enseigne l'histoire ottomane à l'université de Californie à Los Angeles (UCLA). La responsabilité est revendiquée par un « groupe arménien de 28 ».

2 janvier 1978 Bruxelles Attentat à la bombe contre un bâtiment abritant des services bancaires turcs. La « Nouvelle résistance arménienne » revendique l'attentat.

2 juin 1978 Madrid Attentat terroriste contre la voiture de l'ambassadeur turc, Zeki Kunalp. Son épouse, Necla Kunalp, et l'ambassadeur turc à la retraite Beşir Balcıoğlu meurent sur le coup sous une pluie de balles. Le chauffeur espagnol, Antonio Torres, succombe à ses blessures à l'hôpital. L'ASALA et le CJGA revendiquent l'attentat.

6 décembre 1978 Genève Une bombe explose devant le consulat général de Türkiye. Dégâts importants. Le « Nouveau groupe de la résistance arménienne » revendique l'attentat.

17 décembre 1978 Genève Une bombe explose au bureau de la THY. L'ASALA revendique l'attentat.

8 juillet 1979 Paris La capitale française subit quatre attentats à la bombe en une seule journée. Le premier vise les bureaux de la THY, le deuxième les bureaux de l'attaché du travail turc, le troisième le bureau d'information et de tourisme turc. Un quatrième engin explosif, destiné au représentant permanent de la Türkiye auprès de l'OCDE, est désamorcé avant d'exploser. Le CJGA revendique ces attentats.

22 août 1979 Genève Une bombe est lancée sur la voiture du consul général turc, Niyazi Adalı. Le diplomate s'en sort indemne. Deux passants suisses sont blessés. Deux voitures sont détruites.

27 août 1979 Francfort Les bureaux de la THY sont totalement détruits par une explosion. Un piéton est blessé. L'ASALA revendique l'attentat.

4 octobre 1979 Copenhague Deux Danois sont blessés lorsqu'une bombe explose près des bureaux de THY. L'ASALA revendique l'attentat.

12 octobre 1979 La Haye Ahmet Benler, fils de l'ambassadeur turc Özdemir Benler, est assassiné par des terroristes arméniens. Les meurtriers prennent la fuite. Le CJGA et l'ASALA revendiquent l'attentat.

30 octobre 1979 Milan Les bureaux de THY sont détruits par l'explosion d'une bombe. L'ASALA revendique l'attentat.

8 novembre 1979 Rome L'Office du tourisme turc est détruit par une bombe. L'ASALA revendique l'attentat.

18 novembre 1979 Paris Des explosions détruisent les bureaux de THY, KLM et Lufthansa. Deux policiers français sont blessés. L'ASALA revendique la responsabilité de l'attentat.

25 novembre 1979 Madrid Des bombes explosent devant les bureaux de TWA et British Airways. L'ASALA revendique la responsabilité de l'attentat et déclare que ces attaques sont destinées à avertir le pape d'annuler sa visite prévue en Türkiye.

9 décembre 1979 Rome Deux bombes explosent dans le centre-ville de Rome, endommageant les bureaux de PAN AM, British Airways et Philippine Airways. Neuf personnes sont blessées dans cet attentat terroriste. Un « Nouveau mouvement de la résistance arménien » revendique la responsabilité de l'attentat.

17 décembre 1979 Londres Une bombe explose devant les bureaux de THY, causant d'importants dégâts. Un « Front pour la libération de l'Arménie » revendique la responsabilité de l'attentat.

22 décembre 1979 Paris Yılmaz Çolpan, attaché touristique à l'ambassade de Türkiye, est assassiné alors qu'il se promenait sur les Champs-Élysées. Plusieurs groupes, dont l'ASALA, le CJGA et les « Commandos des militants arméniens contre le génocide », revendiquent cet attentat.

22 décembre 1979 Amsterdam Une bombe explose devant les bureaux de la THY, causant d'importants dégâts. L'ASALA revendique l'attentat.

23 décembre 1979 Rome Une bombe explose devant le centre pour réfugiés du Conseil œcuménique des Églises, qui sert de point de transit pour les réfugiés arméniens du Liban. L'ASALA revendique l'attentat et avertit les autorités italiennes de mettre fin à la « diaspora arménienne ».

23 décembre 1979 Rome Trois bombes explosent devant les bureaux d'Air France et de la TWA, blessant une douzaine de passants. L'ASALA revendique l'attentat, déclarant que la bombe a été placée « en représailles aux mesures répressives prises par les autorités françaises à l'encontre des Arméniens en France » (c'est-à-dire l'interrogatoire de suspects, la conduite d'enquêtes, etc.).

10 janvier 1980 Téhéran Une bombe explose devant les bureaux de la THY, causant d'importants dégâts. L'ASALA revendique l'attentat.

20 janvier 1980 Madrid Une série d'attentats à la bombe, faisant de nombreux blessés, a eu lieu devant les bureaux de la TWA, de British Airways, de Swissair et de la Sabena. Le CJGA revendique ces attentats.

2 février 1980 Bruxelles Deux bombes explosent à quelques minutes d'intervalle devant les bureaux de THY et d'Aeroflot, situés dans le centre-ville. Le « Nouveau groupe de la résistance arménienne » publie un communiqué dans lequel il revendique les deux attentats.

6 février 1980 Berne Un terroriste ouvre le feu sur l'ambassadeur turc Doğan Turkmen, qui s'en sort avec des blessures légères. L'auteur présumé de l'attentat, un Arménien nommé Max Klindjian, est arrêté à Marseille et renvoyé en Suisse pour y être jugé. Le CJGA revendique l'attentat.

18 février 1980 Rome Les bureaux de Lufthansa, El Al et Swissair sont endommagés par deux attentats à la bombe. Des messages téléphoniques donnent trois raisons pour ces attentats : 1. Les Allemands soutiennent le « fascisme turc » ; 2. Les Juifs sont sionistes (ASALA) ; 3. Les Suisses se comportent de manière « répressive » envers les Arméniens.

10 mars 1980 Rome Attentats à la bombe contre les bureaux de la THY et de l'Office du tourisme turc sur la Piazza Delia Republica. Les explosions tuent deux Italiens et en blessent quatorze. La « Nouvelle résistance arménienne de l'Armée secrète arménienne » revendique l'attentat.

17 avril 1980 Rome L'ambassadeur turc auprès du Saint-Siège, Vecdi Türel, est grièvement blessé par balle. Tahsin Güvenc, attaché de sécurité de l'ambassade, est également légèrement blessé lors de cette tentative d'assassinat. Le CJGA revendique l'attaque.

19 mai 1980 Marseille Une roquette visant le consulat général de Türkiye à Marseille est découverte et désamorcée avant d'exploser. L'ASALA et un groupe se faisant appeler « Avril noir » revendiquent l'attaque.

31 juillet 1980 Athènes Galip Özmen, attaché administratif à l'ambassade de Türkiye, et sa famille sont attaqués par des terroristes arméniens alors qu'ils sont assis dans leur voiture. Galip Özmen et sa fille de quatorze ans, Neslihan, sont tués dans l'attaque. Sa femme, Sevil, et son fils de seize ans, Kaan, sont blessés. L'ASALA revendique la responsabilité de ce double meurtre.

5 août 1980 Lyon Deux terroristes font irruption dans le consulat général de Türkiye à Lyon et ouvrent le feu, tuant deux personnes et blessant plusieurs autres passants. L'ASALA revendique l'attaque.

11 août 1980 New York Un « groupe arménien » lance des bombes de peinture sur la Maison turque située en face des Nations unies, siège de la représentation turque à New York.

26 septembre 1980 Paris Selçuk Bakkalbaşı, conseiller de presse à l'ambassade de Türkiye, est assassiné alors qu'il rentre chez lui. Bakkalbaşı survit, mais reste paralysé à vie à la suite de ses blessures. L'ASALA revendique l'attaque.

3 octobre 1980 Genève Deux terroristes arméniens sont blessés lorsqu'une bombe qu'ils préparaient explose dans leur chambre d'hôtel à Genève. Les deux individus, Suzy Mahseredjian, originaire de Canoga Park, en Californie, et Alexander Yenikomechian, sont arrêtés. Leur arrestation conduit à la formation d'un nouveau groupe appelé « 3 octobre », qui frappe par la suite des cibles suisses.

3 octobre 1980 Milan Deux Italiens sont blessés lorsqu'une bombe explose devant les bureaux de la THY. L'ASALA revendique l'attaque.

5 octobre 1980 Madrid Les bureaux d'Alitalia sont secoués par l'explosion d'une bombe qui blesse douze personnes. L'ASALA revendique l'attaque.

6 octobre 1980 Los Angeles Deux cocktails Molotov sont lancés dans la maison du consul général turc, Kemal Arıkan. Il survit mais est blessé.

10 octobre 1980 Beyrouth Deux bombes explosent près des bureaux suisses à Beyrouth-Ouest. Un groupe se faisant appeler « 3 octobre » revendique ces attentats ainsi que d'autres perpétrés le même jour contre des bureaux suisses en Angleterre.

12 octobre 1980 New York Une bombe placée devant la Maison turque explose. Quatre passants sont blessés. Le CJGA revendique l'attentat.

12 octobre 1980 Los Angeles Une agence de voyage à Hollywood, appartenant à un Turco-Américain, est détruite. Le CJGA revendique l'attentat.

12 octobre 1980 Londres Les bureaux de l'Office turc du tourisme et de l'information sont endommagés par l'explosion d'une bombe. L'ASALA revendique l'attentat.

12 octobre 1980 Londres Un centre commercial suisse situé dans le centre de Londres est endommagé par l'explosion d'une bombe. Des appelants revendiquent l'explosion au nom du groupe « 3 octobre ».

13 octobre 1980 Paris Un office du tourisme suisse est endommagé par l'explosion d'une bombe. Le groupe « 3 octobre » revendique à nouveau l'attentat.

21 octobre 1980 Interlaken, Suisse Une bombe est découverte dans un train express suisse en provenance de Paris. Heureusement, elle n'explose pas. « Octobre 3 » serait à l'origine de cet attentat, qui aurait pu causer une catastrophe.

4 novembre 1980 Genève Le Palais de justice suisse à Genève est fortement endommagé par l'explosion d'une bombe. « Octobre 3 » revendique la responsabilité de l'attentat.

9 novembre 1980 Strasbourg Une bombe explose au consulat général de Türkiye, causant d'importants dégâts. L'ASALA revendique l'attentat.

10 novembre 1980 Rome Cinq personnes sont blessées lors d'attentats contre les bureaux de Swissair et de Swiss Tourist. L'ASALA et le groupe « 3 octobre » revendiquent ces attentats.

19 novembre 1980 Rome Les bureaux de l'Office du tourisme turc et ceux de THY sont endommagés par l'explosion d'une bombe. L'ASALA revendique l'attentat.

25 novembre 1980 Genève Les bureaux de l'Union des banques suisses sont touchés par l'explosion d'une bombe. L'organisation « 3 octobre » revendique l'attentat.

5 décembre 1980 Marseille Un expert de la police désamorce une bombe à retardement déposée au consulat suisse à Marseille. « Octobre 3 » revendique l'attentat.

15 décembre 1980 Londres Deux bombes placées devant l'office du tourisme français à Londres sont désamorçées par les démineurs de Scotland Yard. « Octobre 3 » revendique les attentats, les qualifiant d'avertissement aux Français pour l'aide qu'ils ont apportée à la Suisse dans la lutte contre le terrorisme arménien.

17 décembre 1980 Sydney Deux terroristes assassinent Şarık Arıyak, le consul général de Türkiye, et l'attaché de sécurité, Engin Sever. Le CJGA revendique l'attentat.

25 décembre 1980 Zurich Une bombe détruit un radar à l'aéroport de Kloten, et un deuxième engin explosif placé sur la piste principale de l'aéroport est désamorcé. « October 3 » revendique ces tentatives de meurtres de masse.

29 décembre 1980 Madrid Un journaliste espagnol est grièvement blessé dans une cabine téléphonique alors qu'il appelle son journal pour lui faire part d'un attentat à la bombe contre les bureaux de Swissair. Le groupe « 3 octobre » revendique cet attentat.

30 décembre 1980 Beyrouth Attentat à la bombe contre les bureaux du Crédit Suisse. L'ASALA et le groupe « 3 octobre » se disputent la paternité de cet attentat.

2 janvier 1981 Beyrouth Dans un communiqué de presse, l'ASALA menace d'« attaquer tous les diplomates suisses à travers le monde » en réponse au prétendu mauvais traitement infligé à « Suzy et Alex » en Suisse. Le 4 janvier, l'ASALA publie une déclaration donnant aux Suisses quelques jours pour réfléchir.

13 janvier 1981 Paris Une bombe explose dans la voiture d'Ahmet Erbeyli, conseiller économique de l'ambassade de Türkiye. Erbeyli n'est pas blessé, mais l'explosion détruit totalement sa voiture. Un groupe se faisant appeler les « Commandos Alex Yenikomechian » de l'ASALA revendique l'explosion.

27 janvier 1981 Milan Les bureaux de Swissair et de Swiss Tourist à Milan sont endommagés par des explosions. Deux passants sont blessés. « October 3 » revendique l'attentat dans un appel téléphonique aux représentants des médias locaux.

3 février 1981 Los Angeles Les démineurs désamorcent une bombe déposée au consulat suisse. Les terroristes menacent dans des appels téléphoniques anonymes de poursuivre leurs attaques jusqu'à la libération de Suzy Mahseredjian.

5 février 1981 Paris Des bombes explosent dans les bureaux de la TWA et d'Air France. Un blessé, d'importants dégâts matériels. Le groupe « 3 octobre » revendique l'attentat.

4 mars 1981 Paris Deux terroristes ouvrent le feu sur Resat Moralı, attaché du travail à l'ambassade de Türkiye, Tecelli Arı, attaché aux affaires religieuses, et Ilkay Karakoç, représentant à Paris de la banque Anadolu. Moralı et Arı sont assassinés. Karakoç parvient à s'échapper. L'ASALA revendique l'attentat.

12 mars 1981 Téhéran Un groupe de terroristes de l'ASALA tente d'occuper l'ambassade de Türkiye, tuant deux gardes au cours de l'opération. Deux des auteurs sont capturés puis exécutés par les Iraniens. L'ASALA revendique l'attentat.

3 avril 1981 Copenhague Cavit Demir, attaché du travail à l'ambassade de Türkiye, est grièvement blessé par balle alors qu'il entre dans son immeuble tard dans la soirée. L'ASALA et le CJGA revendiquent tous deux l'attaque.

3 juin 1981 Los Angeles Des bombes obligent un groupe de danse folklorique turc à annuler ses représentations. Des menaces d'attentats similaires obligent également le groupe à annuler ses représentations à San Francisco.

9 juin 1981 Genève Mehmet Savaş Yergüz, secrétaire au consulat turc, est assassiné par le terroriste arménien Mardiros Jamgotchian. L'arrestation du terroriste de l'ASALA conduit à la formation d'une nouvelle branche de l'ASALA appelée « Organisation du 9 juin », qui sera responsable d'une nouvelle série d'attentats.

11 juin 1981 Paris Un groupe de terroristes arméniens, dirigé par un certain Ara Toranian, occupe les bureaux de la THY. Initialement ignorés par les autorités françaises, les terroristes ne sont expulsés des locaux qu'après les vives protestations de l'ambassade turque.

19 juin 1981 Téhéran Une bombe explose dans les bureaux de Swissair. L' « Organisation du 9 juin » revendique la responsabilité de l'attentat.

26 juin 1981 Los Angeles Une bombe explose devant les bureaux de la Société de banque suisse. Il s'agit à nouveau d'un attentat de l' « Organisation du 9 juin ».

19 juillet 1981 Berne Une bombe explose au Parlement suisse. L' « Organisation du 9 juin » revendique l'attentat.

20 juillet 1981 Zurich L'Organisation du 9 juin frappe à nouveau. Une bombe explose dans un photomaton de l'aéroport international de Zurich.

21 juillet 1981 Lausanne Vingt femmes sont blessées lorsqu'une bombe posée par des terroristes arméniens explose dans un grand magasin. L'Organisation du 9 juin revendique l'attentat.

22 juillet 1981 Genève Une bombe explose dans un casier de la gare. Les autorités soupçonnent le groupe « 9 juin ».

22 juillet 1981 Genève Une heure plus tard, une deuxième bombe explose dans un casier de la gare. La police a bouclé la zone après la première explosion, évitant ainsi des blessés lors de la deuxième.

11 août 1981 Copenhague Deux bombes détruisent les bureaux de Swissair. Un touriste américain est blessé dans l'explosion. Le « 9 juin » revendique l'attentat.

16 novembre 1981 Paris Une bombe blesse deux passants innocents à la gare de l'Est. « Orly » revendique l'attentat.

18 novembre 1981 Paris « Orly » annonce avoir posé une bombe à la gare du Nord.

20 novembre 1981 Los Angeles Un attentat à la bombe contre le consulat général de Türkiye à Beverly Hills cause d'importants dégâts. Le CJGA revendique l'attentat.

13 janvier 1982 Toronto Une bombe de l'ASALA cause d'importants dégâts au consulat général de Türkiye.

17 janvier 1982 Genève Deux bombes détruisent des voitures en stationnement. L'ASALA « Organisation du 9 juin » revendique l'attentat.

17 janvier 1982 Paris Une bombe explose à l'Union des banques et une seconde est désamorcée au Crédit Lyonnais. « Orly » revendique l'attentat.

19 janvier 1982 Paris Une bombe explose dans les bureaux d'Air France au Palais des Congrès. « Orly » revendique l'attentat.

28 janvier 1982 Los Angeles Deux terroristes arméniens assassinent Kemal Arıkan, consul général de Türkiye à Los Angeles. Hampig Sassounian, âgé de 19 ans, est arrêté et condamné à la prison à vie.

22 mars 1982 Cambridge, Massachusetts Une boutique de souvenirs appartenant à Orhan Gündüz, consul général honoraire de Türkiye à Boston, est détruite par une explosion. Gündüz reçoit un ultimatum : soit il renonce à son poste honorifique, soit il sera « exécuté ». Le CJGA revendique la responsabilité de l'attentat.

26 mars 1982 Beyrouth Deux morts et seize blessés dans l'explosion d'un cinéma. L'ASALA revendique l'attaque.

8 avril 1982 Ottawa Kani Güngör, attaché commercial à l'ambassade de Türkiye à Ottawa, est grièvement blessé dans une attaque perpétrée par des terroristes arméniens dans le garage de son immeuble. L'ASALA revendique l'attaque.

24 avril 1982 Dortmund, Allemagne de l'Ouest Plusieurs entreprises appartenant à des Turcs subissent d'importants dégâts lors d'attentats à la bombe. La « Nouvelle organisation de la résistance arménienne » revendique ces attentats.

4 mai 1982 Cambridge, Massachusetts Orhan Gündüz, consul général honoraire de Türkiye à Boston, est assassiné. Le meurtrier court toujours.

10 mai 1982 Genève Des bombes explosent dans deux banques. L'ASALA revendique les attentats.

18 mai 1982 Toronto Quatre Arméniens sont arrêtés pour avoir tenté de faire sortir clandestinement de l'argent du pays. Cet argent avait été extorqué à des Arméniens, une pratique courante dans le monde entier. Au cours de l'enquête, on découvre que les terroristes ont incendié la maison d'un Arménien qui avait refusé de contribuer au terrorisme arménien.

18 mai 1982 Tampa, Floride Attaque contre le bureau de Nash Karahan, consul général honoraire de Türkiye.

26 mai 1982 Los Angeles Une bombe endommage le bureau de la Société de banque suisse. Les suspects : quatre Arméniens accusés d'implication dans l'ASALA.

30 mai 1982 Los Angeles Trois membres de l'ASALA sont arrêtés alors qu'ils posaient une bombe dans le bureau de fret d'Air Canada.

7 juin 1982 Lisbonne L'attaché administratif de l'ambassade de Türkiye, Erkut Akbay, et son épouse, Nadide Akbay, sont assassinés devant leur domicile. Le CJGA revendique l'attentat.

1er juillet 1982 Rotterdam Quatre terroristes arméniens ont assassiné le consul général turc Kemalettin Demirer. L'« Armée rouge arménienne » revendique l'attentat.

21 juillet 1982 Paris Seize personnes sont blessées dans l'explosion d'une bombe près d'un café de la place Saint-Séverin. L'organisation Orly revendique l'attentat. Orly se plaint que les Français ne traitent pas les terroristes arméniens arrêtés comme des « prisonniers politiques », mais comme des criminels de droit commun.

26 juillet 1982 Paris « Orly » est responsable de blessures infligées à deux femmes lors d'une explosion au « Pub Saint-Germain » à Paris.

2 août 1982 Paris Pierre Gulumian, un terroriste arménien, est tué lorsqu'une bombe qu'il fabriquait lui explose au visage.

7 août 1982 Ankara, aéroport d'Esenboğa Deux terroristes arméniens ouvrent le feu dans une salle d'attente bondée. L'un des terroristes prend plus de vingt otages tandis que la police appréhende le second. Neuf personnes sont tuées et quatre-vingt-deux blessées, certaines gravement. Le terroriste survivant, Levon Ekmekjian, est arrêté et condamné.

8 août 1982 Paris Une bombe est désamorcée à temps. « Orly » regrette cette découverte.

12 août 1982 Paris Des terroristes ouvrent le feu sur un policier chargé de protéger les bureaux de l'attaché touristique turc. Heureusement, celui-ci s'en sort indemne.

27 août 1982 Ottawa Le colonel Atilla Altıkat, attaché militaire à l'ambassade de Türkiye, est assassiné dans sa voiture. Le CJGA revendique l'attentat.

9 septembre 1982 Burgaz, Bulgarie Bora Süelkan, attaché administratif au consulat général de Türkiye à Burgaz, est assassiné devant son domicile. L'assassin laisse un message : « Nous avons assassiné le diplomate turc : Unités de combat pour la justice contre le génocide arménien ». Un appelant anonyme affirme que l'assassinat est l'œuvre d'une branche de l'ASALA.

26 octobre 1982 Los Angeles Cinq terroristes arméniens sont accusés d'avoir complété pour faire sauter les bureaux du consul général honoraire de Türkiye à Philadelphie. Tous appartiennent au CJGA.

8 décembre 1982 Athènes Deux Arméniens à moto lancent une bombe sur les bureaux de la compagnie aérienne Saudi Arabian Airlines. La bombe touche un pylône électrique, explose et tue l'un des terroristes. Son complice, un Arménien originaire d'Iran nommé Vahe Kontaverdian, est arrêté. Il est révélé par la suite que l'ASALA a ordonné l'attaque parce que l'Arabie saoudite entretient des relations amicales avec la Türkiye.

21 janvier 1983 Anaheim, Californie Neuf bombes artisanales « sophistiquées » sont saisies dans une boulangerie arménienne après qu'un des détonateurs ait explosé et provoqué un incendie.

22 janvier 1983 Paris Deux terroristes attaquent les bureaux de THY à l'aide de grenades à main. Personne n'est blessé. L'ASALA revendique l'attentat.

22 janvier 1983 Paris La police française désamorce un puissant engin explosif près du comptoir de la THY à l'aéroport d'Orly.

2 février 1983 Bruxelles Les bureaux de la THY sont bombardés. La « Nouvelle organisation de la résistance arménienne » revendique l'attentat.

28 février 1983 Luxembourg Une bombe placée devant la mission diplomatique turque est désamorcée. L'Armenian Reporter à New York rapporte que la « Nouvelle organisation de la résistance arménienne » est responsable.

28 février 1983 Paris Une bombe explose à l'agence de voyage Marmara. Renee Morin, une secrétaire française, est tuée dans l'explosion. Quatre autres Français sont blessés. Quelques minutes après l'attaque, l'ASALA revendique l'attentat.

9 mars 1983 Belgrade Galip Balkar, ambassadeur de Türkiye en Yougoslavie, est assassiné dans le centre de Belgrade. Son chauffeur, Necati Kayar, est blessé par balle à

l'estomac. Alors que les deux assaillants s'enfuient, des citoyens yougoslaves se lancent courageusement à leur poursuite. L'un des terroristes tire et blesse un colonel yougoslave, puis est appréhendé par un policier. Le deuxième terroriste ouvre le feu sur les civils qui le poursuivent, tuant un jeune étudiant et blessant une jeune fille. Les deux terroristes, Kirkor Levonian et Raffi Elbekian, sont jugés et condamnés.

24 mai 1983 Bruxelles Des bombes explosent devant les bureaux culturels et d'information de l'ambassade turque et devant une agence de voyage turque. Le directeur italien de l'agence de voyage est blessé. L'ASALA revendique l'attentat.

16 juin 1983 Istanbul Des terroristes arméniens mènent une attaque à la grenade et à l'arme automatique à l'intérieur du bazar couvert d'Istanbul. Deux morts, vingt-et-un blessés. L'ASALA revendique l'attentat.

8 juillet 1983 Paris Des terroristes arméniens attaquent les bureaux du British Council pour protester contre les procès d'Arméniens à Londres.

14 juillet 1983 Bruxelles Des terroristes arméniens assassinent Dursun Aksoy, attaché administratif à l'ambassade de Türkiye. L'ASALA, l'ARA et le CJGA revendiquent l'attentat.

15 juillet 1983 Paris Une bombe explose devant le comptoir de la THY à l'aéroport d'Orly. Huit morts, plus de soixante blessés. Un Syro-Arménien de 29 ans, Varadjian Garbidjian, avoue avoir posé la bombe. Il admet que la bombe devait exploser une fois l'avion en vol.

15 juillet 1983 Londres Une bombe similaire à celle qui a explosé à Orly est désamorcée à temps. L'ASALA revendique les deux attentats.

18 juillet 1983 Lyon L'ASALA profère une menace à la bombe contre la gare de Lyon.

22 juillet 1983 Téhéran « Orly » commet des attentats à la bombe contre l'ambassade de France et Air France.

27 juillet 1983 Lisbonne Cinq terroristes arméniens tentent de prendre d'assaut l'ambassade de Türkiye à Lisbonne. Ne parvenant pas à pénétrer dans la chancellerie, ils occupent la résidence et prennent en otage le chef de mission adjoint (DCM) et sa famille. Lorsque les explosifs placés par les terroristes explosent, Cahide Mihçioğlu, l'épouse du DCM, et quatre des terroristes sont pulvérisés. Le DCM, Yurtsev Mihçioğlu, et son fils Atasay sont blessés. Le cinquième terroriste est tué lors de l'assaut initial des forces de sécurité turques. Un policier portugais est également tué et un autre blessé. L'ARA revendique la responsabilité de l'attentat.

28 juillet 1983 Lyon Nouvelle alerte à la bombe à la gare de Lyon-Perrache. L'ASALA revendique l'attentat.

29 juillet 1983 Téhéran Une menace d'attentat à la roquette contre l'ambassade de France à Téhéran pousse les autorités iraniennes à renforcer la sécurité du bâtiment.

31 juillet 1983 Lyon et Rennes Des alertes à la bombe lancées par des terroristes arméniens obligent deux vols intérieurs français transportant 424 passagers à effectuer un atterrissage d'urgence.

10 août 1983 Téhéran Une bombe explose dans une voiture devant l'ambassade de France. L'ASALA revendique l'attentat.

25 août 1983 Bonn Une série d'attentats à la bombe contre les bureaux du consulat général de France fait deux morts et vingt-trois blessés. L'ASALA revendique la responsabilité de ces attentats.

9 septembre 1983 Téhéran Deux voitures de l'ambassade de France sont victimes d'attentats à la bombe. L'une des bombes blesse deux membres du personnel de l'ambassade. L'ASALA revendique la responsabilité de ces attentats.

1er octobre 1983 Marseille Une bombe détruit les pavillons américain, soviétique et algérien lors d'un salon international à Marseille. Une personne est tuée et vingt-six autres blessées. L'ASALA et « Orly » revendiquent l'attentat.

6 octobre 1983 Téhéran Un véhicule de l'ambassade française est victime d'un attentat à la bombe, blessant deux passagers. « Orly » revendique l'attentat.

29 octobre 1983 Beyrouth Une grenade est lancée contre l'ambassade de France. L'un des terroristes de l'ASALA est arrêté.

29 octobre 1983 Beyrouth L'ambassade de Türkiye est attaquée par trois terroristes arméniens. L'un des assaillants, Sarkis Denielian, un Libano-Arménien de 19 ans, est appréhendé. L'ASALA revendique l'attentat.

28 mars 1984 Téhéran Une série d'attaques coordonnées est perpétrée contre des diplomates turcs : deux terroristes arméniens tirent et blessent grièvement le sergent İsmail Pamukçu, employé au bureau de l'attaché militaire turc ; Hasan Servet Öktem, premier secrétaire de l'ambassade de Türkiye, est légèrement blessé alors qu'il quitte son domicile ; Ibrahim Özdemir, attaché administratif à l'ambassade de Türkiye, alerte la police au sujet de deux hommes suspects. Il s'avère qu'il s'agit de terroristes arméniens, qui sont arrêtés ; dans l'après-midi du même jour, la police iranienne arrête trois autres terroristes arméniens devant l'ambassade de Türkiye ; un terroriste arménien est tué lorsque la bombe qu'il tente de placer dans la voiture du conseiller commercial adjoint turc explose prématurément. Le terroriste décédé est identifié par la suite comme étant Sultan Gregorian Semaperdan (ASALA).

29 mars 1984 Los Angeles L'ASALA envoie une lettre de menace, affirmant qu'elle assassinerait les athlètes turcs participant aux Jeux olympiques.

8 avril 1984 Beyrouth L'ASALA avertit la communauté que tous les vols à destination de la Türkiye seront considérés comme des cibles militaires.

26 avril 1984 Ankara Le Premier ministre turc, Turgut Özal, reçoit une menace l'avertissant que s'il poursuit son projet de visite à Téhéran, l'ASALA organisera une opération terroriste de grande envergure contre son pays.

28 avril 1984 Téhéran Deux terroristes arméniens à moto ouvrent le feu sur Işık Yönder alors qu'il conduit sa femme, Sadiye Yönder, à l'ambassade de Türkiye où elle travaille comme secrétaire. Işık Yönder est tué et l'ASALA revendique un nouveau meurtre insensé.

20 juin 1984 Vienne Une bombe explose dans la voiture d'Erdoğan Özen, conseiller adjoint chargé du travail et des affaires sociales à l'ambassade de Türkiye à Vienne. Özen est tué et cinq autres personnes sont gravement blessées, dont un policier. Les terroristes de l'ARA revendiquent cet attentat.

25 juin 1984 Los Angeles Une agence de presse française reçoit une lettre menaçant d'attaquer tous les gouvernements, organisations et entreprises qui aideraient, de quelque manière que ce soit, l'équipe turque aux Jeux olympiques de Los Angeles.

13 août 1984 Lyon Une bombe explose dans une gare de Lyon, causant des dégâts mineurs. L'ASALA revendique l'attentat.

Septembre 1984 Téhéran Plusieurs entreprises turques en Iran sont attaquées après avoir reçu des lettres d'avertissement les informant qu'elles allaient être prises pour cible. La première victime est la société Sezai Türkeş. Un employé turc est blessé en combattant l'incendie provoqué par l'explosion. Une série d'actes d'intimidation à plus petite échelle s'ensuit.

1er septembre 1984 Téhéran Les autorités iraniennes dévoilent un complot visant à assassiner Ismet Birsel, l'ambassadeur turc à Téhéran.

3 septembre 1984 Istanbul Deux terroristes arméniens meurent lorsque l'une de leurs bombes explose prématurément. L'ARA revendique l'attentat.

19 novembre 1984 Vienne Evner Ergun, directeur adjoint du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires des Nations Unies à Vienne, est assassiné alors qu'il se rendait à son travail en voiture. Les assassins laissent un drapeau portant les initiales « ARA » sur son corps.

Décembre 1984 Bruxelles Les autorités parviennent à déjouer une tentative d'attentat à la bombe contre la résidence de Selçuk Incesu, consul général de Türkiye.

29 décembre 1984 Beyrouth Deux bâtiments français à Beyrouth-Est sont bombardés. L'ASALA revendique l'attentat.

29 décembre 1984 Paris À la suite d'une menace de l'ASALA de faire exploser un avion d'Air France, la police renforce la sécurité à l'aéroport Charles de Gaulle.

3 janvier 1985 Beyrouth Les bureaux de l'Agence France Presse sont gravement endommagés par l'explosion d'une bombe.

3 mars 1985 Paris Un appelant anonyme menace l'Agence France Presse d'attaquer les intérêts français à travers le monde si les trois terroristes ayant participé à l'attentat d'Orly sont inculpés.

12 mars 1985 Ottawa Trois terroristes lourdement armés prennent d'assaut l'ambassade de Türkiye, tuant un agent de sécurité canadien. Après avoir fait sauter la porte d'entrée, les hommes armés pénètrent dans le bâtiment. L'ambassadeur Coşkun Kırca parvient à s'échapper, mais il est gravement blessé. La femme et la fille de l'ambassadeur, qui avaient été prises en otage, sont libérées plus tard, et les terroristes se rendent. L'ARA revendique la responsabilité de l'attentat. La Cour supérieure de justice de l'Ontario condamne Kevork Marasliyan, Ohannes Noubarian et Raffi Titizian à la prison à vie le 31 octobre 1986.

26 mars 1985 Toronto Une menace d'attentat à la bombe contre le réseau de transport en commun de la ville de Toronto provoque le chaos à l'heure de pointe. L' « Armée secrète arménienne pour la libération de notre patrie » revendique la responsabilité de la menace.

Novembre 1985 Bruxelles Une brigade spéciale antiterroriste de la police belge démasque et arrête trois terroristes arméniens munis de passeports portugais. Ils prévoyaient d'attaquer des officiers turcs au siège de l'OTAN.

28 novembre 1985 Paris La police française arrête le chef de l'organisation terroriste « Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie - Mouvement révolutionnaire » (ASALA-RM), Monte Melkonian, citoyen américain. Dans l'appartement de Melkonian, la police confisque des armes, des engins explosifs, des informations sur les arrivées et les départs des navires turcs prévus en France et une photo de l'ambassadeur de Türkiye en France, Adnan Bulak.

Décembre 1985 Paris Quarante-et-un clients de deux grands magasins parisiens (les Galeries Lafayette et le Printemps) sont blessés (dont douze gravement) lorsque des bombes explosent presque simultanément dans les deux magasins. Dans la panique qui s'ensuit, quelque 10 000 clients fuyant les magasins se retrouvent dans la rue. Le journal *The Armenian Reporter*, publié à New York, rapporte dans son édition du 12 décembre que les autorités françaises chargées de l'application de la loi se concentrent sur l'ASALA comme étant le coupable le plus probable. L'ASALA revendique plus tard les deux attentats à la bombe.

23 novembre 1986 Melbourne À 2 h 15 du matin, une bombe explose devant le consulat général de Türkiye. Un mort - vraisemblablement l'auteur de l'attentat - et un Australien blessé.

**DÉCLARATION FAITE
PAR DES
ACADÉMIQUES
AMÉRICAINS (19 mai
1985)**

REPRODUCTION DE LA DÉCLARATION DES UNIVERSITAIRES ET HISTORIENS AMÉRICAINS ADRESSÉE À LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS-UNIS (Publiée dans le New York Times le 19 mai 1985)

Attention Members of The U.S. House of Representatives

The undersigned American academicians who specialize in Turkish, Ottoman and Middle Eastern studies are concerned that the current language embodied in House Joint Resolution 192 is misleading and/or inaccurate in several respects.

Nationally, while fully supporting the concept of a "National Day of Remembrance of Man's Inhumanity to Man," we respectfully take exception to that portion of the text which singles out for special recognition:

"... the one and one half million people of Armenian ancestry who were victims of genocide perpetrated in Turkey between 1915 and 1923..."

discovered before historians will be able to sort out precisely responsibility between warring and innocent, and to identify the causes for the events which resulted in the death or removal of large numbers of the eastern Anatolian population, Christian and Muslim alike.

Statements and politicians make history, and scholars write it. For this process to work, scholars must be given access to the written records of the statesmen and politicians of the past. To date, the recent archives in the Soviet Union, Syria, Bulgaria and Turkey all remain, like the rest, closed to all passionate historians. Until these archives are available, the history of the Ottoman Empire in the period encompassed by H.J. Res. 192 (1915-1923) cannot be adequately known.

We believe that the proper position for the United States Congress to take on this and related issues, is to encourage full and open access to all historical archives, and not to make charges on historical records before they are fully understood, such charges as those contained in H.J. Res. 192 would inevitably reflect an attempt to achieve in understanding these tragic events.

As the above comments illustrate, the history of the Ottoman-Turkmen is much debated among scholars, many of whom do not agree with the historical assumptions embodied in the wording of H.J. Res. 192. By passing the resolution Congress will be attempting to affirm certain assumptions which are of a historical question is correct. Such a resolution, based on these unquestionable assumptions, can only damage the cause of honest historical enquiry, and damage the credibility of the American legislative process.

Our reservations focus on the use of the words "Turkey" and "genocide", and may be summarized as follows:

- From the fourteenth century until 1922, the area currently known as Turkey, or more correctly, the Republic of Turkey, was part of the territory encompassing the multi-national, multi-religious state known as the Ottoman Empire. It is wrong to equate the Ottoman Empire with the Republic of Turkey in the same way that it is wrong to equate the Hapsburg Empire with the Republic of Austria. The Ottoman Empire, which was brought to an end in 1922, by the successful conclusion of the Turkish Revolution which established the present day Republic of Turkey in 1923, incorporated lands and peoples which today account for more than twenty-five distinct countries in Southeastern Europe, North Africa, and the Middle East, only one of which is the Republic of Turkey. The Republic of Turkey bears no responsibility for any events which occurred in Ottoman times, yet by naming "Turkey" in the resolution, its authors have implicitly labeled it as guilty of the "genocide" it charges transpired between 1915 and 1923.

- As for the charge of "genocide": No signatory of this statement wishes to minimize the scope of Armenian suffering. We are likewise cognizant that it cannot be viewed as separate from the suffering experienced by the Muslim inhabitants of the region. The weight of evidence so far uncovered points in the direction of serious inter-communal warfare (perpetrated by Muslim and Christian irregular forces), complicated by disease, famine, suffering and massacres in Anatolia and adjoining areas during the First World War. Indeed, throughout the years in question, the region was the scene of more or less continuous warfare, not unlike the tragedy which has gone on in Lebanon for the past decade. The resulting death toll among both Muslim and Christian communities of the region was immense, but much more remains to be

Signatories of the Statement of H.J. Res. 192 addressed to the Members of the U.S. House of Representatives:

- | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|--|---|--|--|--|--|
| Elliot Stein & Sid
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
David H. Burton
Associate Professor of Oriental
Studies
University of Illinois
at Urbana
Karl H. J. Schmidt
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
David H. Burton
Associate Professor of Oriental
Studies
University of Illinois
at Urbana
Karl H. J. Schmidt
Professor of History
University of Illinois
at Urbana | Kathleen Barry
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Thomas Childs
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Shafiq Durrani
Associate Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana | Michael Paulson
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Alan R. Fisher
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Gerald R. Sweeney
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana | John Ryan
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Bill Haskins
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana | Robert Levin
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana | William Schabas
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana | Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana | Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana | Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana | Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana
Robert D. Wood
Professor of History
University of Illinois
at Urbana |
|---|--|---|---|--|---|--|--|--|--|

INTERNATIONAL CENTER FOR
 DEMOCRACY AND HUMAN RIGHTS

INTERNATIONAL CENTER FOR
 DEMOCRACY AND HUMAN RIGHTS

INTERNATIONAL CENTER FOR
 DEMOCRACY AND HUMAN RIGHTS

INTERNATIONAL CENTER FOR
 DEMOCRACY AND HUMAN RIGHTS

INTERNATIONAL CENTER FOR
 DEMOCRACY AND HUMAN RIGHTS

INTERNATIONAL CENTER FOR
 DEMOCRACY AND HUMAN RIGHTS

INTERNATIONAL CENTER FOR
 DEMOCRACY AND HUMAN RIGHTS

INTERNATIONAL CENTER FOR
 DEMOCRACY AND HUMAN RIGHTS

INTERNATIONAL CENTER FOR
 DEMOCRACY AND HUMAN RIGHTS

INTERNATIONAL CENTER FOR
 DEMOCRACY AND HUMAN RIGHTS

INTERNATIONAL CENTER FOR
 DEMOCRACY AND HUMAN RIGHTS

INTERNATIONAL CENTER FOR
 DEMOCRACY AND HUMAN RIGHTS

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS-UNIS (19 mai 1985)

Les universitaires américains soussignés, spécialisés dans les études turques, ottomanes et moyen-orientales, s'inquiètent du fait que le libellé actuel de la résolution conjointe 192 de la Chambre des représentants est trompeur et/ou inexact à plusieurs égards.

Plus précisément, tout en soutenant pleinement le concept d'une « Journée nationale du Souvenir de l'inhumanité de l'homme envers l'homme », nous nous opposons respectueusement à la partie du texte qui distingue particulièrement :

« ... le million et demi de personnes d'origine arménienne qui ont été victimes du génocide perpétré en Türkiye entre 1915 et 1923 »

Nos réserves portent sur l'utilisation des mots « Türkiye » et « génocide » et peuvent être résumées comme suit :

Du XIV^e siècle jusqu'en 1922, la région actuellement connue sous le nom de Türkiye, ou plus exactement République de Türkiye, faisait partie du territoire englobant l'État multinational et multiconfessionnel connu sous le nom d'Empire ottoman. Il est erroné d'assimiler l'Empire ottoman à la République de Türkiye, tout comme il est erroné d'assimiler l'Empire des Habsbourg à la République d'Autriche. L'Empire ottoman, qui a pris fin en 1922 avec l'aboutissement de la révolution turque qui a établi l'actuelle République de Türkiye en 1923, comprenait des terres et des peuples qui représentent aujourd'hui plus de vingt-cinq pays distincts en Europe du Sud-Est, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, dont un seul est la République de Türkiye. La République de Türkiye n'est en rien responsable des événements qui se sont produits à l'époque ottomane, mais en mentionnant la « Türkiye » dans la résolution, ses auteurs l'ont implicitement qualifiée de coupable du « génocide » qu'elle accuse d'avoir eu lieu entre 1915 et 1923.

En ce qui concerne l'accusation de « génocide », aucun signataire de cette déclaration ne souhaite minimiser l'ampleur des souffrances endurées par les Arméniens. Nous sommes également conscients qu'elles ne peuvent être considérées séparément des souffrances endurées par les habitants musulmans de la région. Les preuves découvertes jusqu'à présent indiquent qu'il s'agissait d'une guerre intercommunautaire grave (perpétrée par des forces irrégulières musulmanes et chrétiennes), compliquée par les maladies, la famine, les souffrances et les massacres en Anatolie et dans les régions voisines pendant la Première Guerre mondiale. En effet, tout au long des années en question, la région a été le théâtre d'une guerre plus ou moins continue, semblable à la tragédie qui se déroule au Liban depuis une décennie. Le bilan humain parmi les communautés musulmanes et chrétiennes de la région a été immense. Mais il reste encore beaucoup à découvrir avant que les historiens puissent déterminer avec précision les responsabilités des belligérants et des innocents, et identifier les causes des événements qui ont entraîné la mort ou le déplacement d'un grand nombre de populations de l'Anatolie orientale, chrétiennes comme musulmanes.

« Les hommes d'État et les politiciens font l'histoire, et les universitaires l'écrivent. Pour que ce processus fonctionne, les universitaires doivent avoir accès aux archives écrites des hommes d'État et des politiciens du passé. À ce jour, les archives pertinentes en Union soviétique, en Syrie, en Bulgarie et en Türkiye restent, pour la plupart, fermées aux historiens impartiaux. Tant qu'elles ne seront pas accessibles, l'histoire de l'Empire ottoman pendant la

période couverte par la résolution H.J. Res. 192 (1915-1923) ne pourra être connue de manière adéquate.

Nous pensons que la position appropriée que le Congrès américain devrait adopter sur cette question et les questions connexes est d'encourager un accès complet et ouvert à toutes les archives historiques et de ne pas porter d'accusations sur des événements historiques avant qu'ils ne soient pleinement compris. Des accusations telles que celles contenues dans la résolution H.J. Res. 192 auraient inévitablement des répercussions injustes sur le peuple turc et pourraient compromettre de manière irréparable les progrès accomplis. Les historiens commencent tout juste à comprendre ces événements tragiques.

Comme l'illustrent les commentaires ci-dessus, l'histoire des Arméniens ottomans fait l'objet de nombreux débats parmi les universitaires, dont beaucoup ne sont pas d'accord avec les hypothèses historiques contenues dans le texte de la résolution H.J. Res. 192. En adoptant cette résolution, le Congrès tentera de déterminer par voie législative quelle partie a raison dans cette question historique. Une telle résolution, fondée sur des hypothèses historiquement contestables, ne peut que nuire à la cause d'une recherche historique honnête et porter atteinte à la crédibilité du processus législatif américain.

SIGNATAIRES DE LA DÉCLARATION SUR LA RÉOLUTION H.J. RES. 192

ADRESSÉE AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DES

ÉTATS-UNIS

RIFAAT ABOU-EL-HAJ
Professeur d'histoire
Université d'État de Californie à Long Beach

KARL BARBIR
Professeur associé d'histoire Université de
Sienne (New York)

SARAH MOMENT ATIS
Professeure de langue et littérature turques
Université du Wisconsin à Madison

ILHAN BASGOZ
Directeur du programme d'études turques au
département d'études ouraliennes et
altaïques Université de l'Indiana

DANIEL G. BATES
Professeur d'anthropologie Université
Hunter, Université de la ville de New York

ALAN FISHER
Professeur d'histoire à l'université d'État du
Michigan

<p>ULKU BATES Professeur d'histoire de l'art Université Hunter, Université de la ville de New York</p>	<p>CORNELL FLEISCHER Professeur adjoint d'histoire à l'université Washington (Missouri)</p>
<p>GUSTAV BAYERLE Professeur d'études ouraliennes et altaïques Université de l'Indiana</p>	<p>TIMOTHY CHILDS Maître de conférences à la SAIS, Université Johns Hopkins</p>
<p>ANDREAS G. E. BODROGLIGETTI Professeur de langues turques et iraniennes Université de Californie à Los Angeles</p>	<p>SHAFIGA DAULET Professeure associée de sciences politiques Université du Connecticut</p>
<p>KATHLEEN BURRILL Professeure associée d'études turques Université Columbia</p>	<p>Justin McCarthy Professeur associé d'histoire Université de Louisville</p>
<p>RODERIC DAVISON Professeur d'histoire Université George Washington</p>	<p>JON MANDAVILLE Professeur d'histoire du Moyen-Orient Université d'État de Portland (Oregon)</p>
<p>WALTER DENNY Professeur agrégé d'histoire de l'art et d'études du Proche-Orient Université du Massachusetts</p>	<p>RHOADS MURPHEY Professeur adjoint de langues, cultures et histoire du Moyen-Orient Université Columbia</p>
<p>DR ALAN DUBEN Anthropologue, chercheur New York</p>	<p>PIERRE OBERLING Professeur d'histoire Hunter College de l'Université de la ville de New York</p>
<p>ELLEN ERVIN Professeure assistante de recherche en turc Université de New York</p>	<p>ROBERT OLSON Professeur agrégé d'histoire Université du Kentucky</p>
<p>CAESAR FARAH Professeur d'histoire islamique et du Moyen- Orient Université du Minnesota</p>	<p>DONALD QUATAERT Professeur associé d'histoire Université de Houston</p>
<p>CARTER FINDLEY Professeur agrégé d'histoire Université d'État de l'Ohio</p>	<p>MICHAEL FINEFROCK Professeur d'histoire Université de Charleston</p>
<p>WILLIAM GRISWOLD Professeur d'histoire à l'université d'État du Colorado</p>	<p>WILLIAM PEACHY Professeur adjoint de langues et littératures juives et du Proche-Orient Université d'État de l'Ohio</p>

WILLIAM HICKMAN

Professeur associé de turc à l'université de Californie, Berkeley

JOHN HYMES

Professeur d'histoire au Université d'État de Glenville, Virginie-Occidentale

RALPH JAECKEL

Professeur assistant invité de turc à l'université de Californie, Los Angeles

JAMES KELLY

Professeur associé de turc Université de l'Utah

PETER GOLDEN

Professeur d'histoire Université Rutgers, Newark

TOM GOODRICH

Professeur d'histoire Université d'Indiana en Pennsylvanie

ANDREW COULD

Doctorat en histoire ottomane Flagstaff, Arizona

MICHAEL MEEKER

Professeur d'anthropologie Université de Californie à San Diego

THOMAS NAFF

Professeur d'histoire et directeur de l'Institut de recherche sur le Moyen-Orient Université de Pennsylvanie

WILLIAM OCHSENWALD

Professeur associé d'histoire Institut polytechnique de Virginie

AVIGDOR LEVY

Professeur d'histoire Université Brandeis

DR HEATH W. LOWRY

Institut d'études turques Inc. Washington, D.C.

HOWARD REED

Professeur d'histoire Université du Connecticut

TIBOR HALASI-KUN

Professeur émérite d'études turques Université Columbia

J. C. HUREWITZ

Professeur émérite de sciences politiques Ancien directeur du Middle East Institute (1971-1984) Université Columbia

HALIL INALCIK

Professeur d'histoire ottomane et membre de l'Académie américaine des arts et des sciences Université de Chicago

RONALD JENNINGS

Professeur agrégé d'histoire et d'études asiatiques Université de l'Illinois

KERIM KEY

Professeur adjoint Université Southeastern Washington, D.C.

DANKWART RUSTOW

Professeur émérite de sciences politiques École supérieure de l'université de la ville de New York

STANFORD SHAW

Professeur d'histoire Université de Californie à Los Angeles

METIN KUNT

Professeur d'histoire ottomane New York

EZEL KURAL SHAW

Professeur associé d'histoire Université d'État de Californie, Northridge

FREDERICK LATIMER

Professeur associé d'histoire (à la retraite) Université de l'Utah

JOHN MASSON SMITH, JR.

Professeur d'histoire
Université de Californie à Berkeley

ROBERT STAAB

Directeur adjoint du Centre du Moyen-
Orient Université de l'Utah

JAMES STEWART-ROBINSON

Professeur d'études turques Université du
Michigan

FRANK TACHAU

Professeur de sciences politiques Université
de l'Illinois à Chicago

DAVID THOMAS

Professeur associé d'histoire Université du
Rhode Island

WARREN S. WALKER

Professeur d'anglais et directeur des archives
de la narration orale turque
Université Texas Tech

WALTER WEIKER

Professeur de sciences politiques Université
Rutgers

MADÉLINE ZILFI

Professeure associée d'histoire Université du
Maryland

ELAINE SMITH

Docteur en histoire turque, diplomate à la
retraite Washington, DC-

BERNARD LEWIS

Professeur Cleveland E. Dodge d'histoire du
Proche-Orient Université de Princeton

GRACE M. SMITH

Conférencière invitée en turc Université de
Californie à Berkeley

DR. SVAT SOUCEK

Turcologue, New York

JUNE STARR

Professeur associé d'anthropologie
Université d'État de New York à Stony
Brook

DR. PHILIP STODDARD

Directeur exécutif, Institut du Moyen-Orient
Washington, D.C.

METIN TAMKOC

Professeur de droit international et de
réglementation Université Texas Tech

MARGARET L. VENZKE

Professeure adjointe d'histoire Université
Dickinson (Pennsylvanie)

DONALD WEBSTER

Professeur d'histoire turque, retraité

JOHN WOODS

Professeur associé d'histoire du Moyen-
Orient
Université de Chicago

BIBLIOGRAPHIE

En langues étrangères (par ordre alphabétique)

1. Al-Meza'em al-Ermeniyya wa al-Haka'ek (in Arabic), Ankara Vaqif al-Diyanet al-Turkiyya, 1983.
2. Armenians in the Ottoman Empire and Modern Turkey: 1912-1926, Istanbul, Bogazici University, 1984.
3. Armenian Terrorism and The Paris Trial; Terorisme Armenien et Proces de Paris, Ankara, Ankara University, 1984.
4. Armenische Propaganda gegen die Türkei und die Wahrheit, Ankara, Institut für Aussenpolitik, 1982.
5. Aspirations et agissements revolutionnaires des comites Armeniens avant et apres la proclamation de la Constitution Ottomane, Istanbul, 1917.
6. Ataov, Türkkaya, A Brief Glance at the "Armenian Question", Ankara, Ankara Chamber of Commerce, 1984; 2nd pr., Ankara, Sistem Ofset, 1984.
7. Ataov, Türkkaya, A British Report (1895): "The Armenians Unmasked", Ankara, Sevinc Matbaasi, 1985.
8. Ataov, Türkkaya, A British Source (1916) on the Armenian Question, Ankara; Sistem Ofset, 1985.
9. Ataov, Türkkaya, An Armenian Author on "Patriotism Perverted"; Un auteur armenien s'exprime sur le "Patriotisme perverti"; Ein armenischer Autor über "Patriotismus Missbraucht", Ankara, Sistem Ofset, 1984; 2nd pr., Ankara, Sistem Ofset, 1985.
10. Ataov, Türkkaya, An Armenian Source: Hovhannes Katchaznoui; Une source Armenienne: Hovhannes Katchaznoui; Eine Armenische Quelle: Hovhanness Katchaznoui; Fuinte Armenia: Hovhanness Katchaznoui, Ankara, Sistem Ofset, 1984; 2nd pr.: Ankara, Sistem Ofset, 1985.
11. Ataov, Türkkaya, Armenian Participation in Ottoman Cultural Life, Ankara, Sevinc Matbaasi, 1985.
12. Ataov, Türkkaya, A "Statement" Wrongly Attributed to Mustafa Kemal Atatürk, Ankara, Siyasal Bilgiler Fakültesi, 1984; 2nd pr., Ankara, Sistem Ofset, 1985.
13. Ataov, Türkkaya, De Andonian "Documenten", Welke Aan Talat Pasha Worden Toegeschreven, Zijn Bedrog, Ankara, Siyasal Bilgiler Fakültesi; 1984.
14. Ataov, Türkkaya, Deaths Caused by Disease: In Relation to the Armenian Question; Les deces relevant de maladies, en relation avec la question armenienne, Ankara, Sistem Ofset, 1985.
15. Ataov, Türkkaya, Hitler and the "Armenian Question"; Hitler et la "Question armenienne", Ankara, Sistem Ofset, 1985.
16. Ataov, Türkkaya, La Participation des Armeniens a la vie culturelle ottomane, Ankara, Sevinc Matbaasi, 1985.
17. Ataov, Türkkaya, Talat Pasa'ya Atfedilen Andonian "Belgeler"i Sahtedir: Talat Pasa'yin Verakirvatz Andoniani Vaveratugteri Gegdz Yen (in Armenian); Zaif Watha'ek Andonian al-lati nisubat hata'en ila Tal'at Basha (in Arabic); Esnadi Andonian kabe Talat Pasha muntasab shuda sahteki est (in Persian), Ankara, Sistem Ofset, 1984.

18. Ataov, Türkkaya, The Andonian "Documents" Attributed to Talat Pasha are Forgeries; Les "Documents" d'Andonian attribués à Talat Pacha sont des faux; Die Talat Pascha zugeschriebenen Andonianischen "Dokumente" sind Fälschungen, Ankara, Siyasal Bilgiler Fakültesi, 1984; 2nd pr.: Ankara, Sistem Ofset, 1984.
19. Ataov, Türkkaya, Une "déclaration" faussement attribuée à Mustafa Kemal Atatürk, Ankara, Sistem Ofset, 1984.
20. Ataov, Türkkaya, Un Rapport anglais (1895): "Les Arméniens démasqués", Ankara, Sevinc Matbaası, 1985.
21. Ataov, Türkkaya, Une source britannique (1916) relative à la question arménienne, Ankara, Sistem Ofset, 1985.
22. Congrès National, Documents relatifs aux atrocités commises par les Arméniens sur la population musulmane, Constantinople, 1919.
23. Das armenier Problem in neun Fragen und neun Antworten, Ankara, Institut für Außenpolitik, 1982
24. Direction Générale de la Presse et de l'Information, Documents, Ankara, 1982.
25. Direction Générale de la Presse et de l'Information, Documents sur les Arméniens ottomans, t. II, Ankara, (1983).
26. Direction Générale de la Presse et de l'Information, 70ème Anniversaire d'un journal arménien: 1908-1979, Ankara, 1979.
27. Directorate General of Press and Information, Documents, Vol.1, Ankara (1982).
28. Directorate General of Press and Information, Documents on Ottoman Armenians, Vol. II., Ankara, (1983).
29. Gurun, Kamuran, The Armenian File, London, Weidenfeld and Nicholson, in association with K. Rustem and Brother, 1985
30. Gurun, Kamuran, Le dossier arménien, Paris, Triangle, 1984.
31. International Terrorism and the Drug Connection, Ankara, Ankara University, 1984
32. Karal; Enver Ziya, Armenian Question: 1878-1923, Ankara, Gündüz, 1975.
33. La Cuestion Armenia en Nueve Preguntas y Respuestas, Ankara, Instituto de Política Extranjera, 1982.
34. Le Général Mayevski, Les massacres d'Arménie.
35. Le problème arménien: neuf questions, neuf réponses, Ankara, Institut de politique étrangère, 1982.
36. Le terrorisme international et le trafic de stupéfiants, Ankara, Université d'Ankara, 1984.
37. McCarthy, Justin, Muslims and Minorities: the Population of Ottoman Anatolia and the End of the Empire, New York and London, New York University Press, 1983.
38. McCarthy, Justin, Terrorismo Armenio: La Historia Como Veneno y Como Antidoto, Kentucky, E.U.A., Universidad de Louisville, 1984.
39. Mise au point sur la propagande arménienne contre la Turquie, Ankara, Institut de Politique Etrangère, 1982.
40. Procès de l'attentat d'Orly: 19 février - 2 mars 1985, dépositions et plaidoirie, Ankara, Faculté des Sciences Politiques, 1985.
41. Terrorist Attack at Orly; Statements and Evidence Presented at the Trial, February 19 - March 2, 1985, Ankara, Faculty of Political Science, 1985

42. Schemsi, Kara, Turcs et Armeniens devant l'histoire: nouveaux temoignages russes et turcs sur les atrocites armeniennes de 1914 a 1918, Genve, Imprimerie nationale, 1919.
43. Setting the Record Straight on Armenian Propaganda Against Turkey,
44. S. imsir, Bilal N., Aperqu historique sur la question armenienne, Ankara, Societe Turque d'His- toire, 1985.
45. Simsir, Bilal N., ed., British Documents on Ottoman Armenians: Vol. I, 1856-1880, Ankara, Turkish Historical Society, 1983.
46. Simsir, Bilal N., The Deportees of Malta and the Armenian Question: Ankara, Foreign Policy Institute, 1984
47. Simsir, Bilal N., ed., Documents Diplomatiques Ottomans, Vol. I. (1886-1893), Ankara, Societe Turque d'Histoire, 1985.
48. Şimsir, Bilal N., The Genesis of the Armenian Question, Ankara, Turkish Historical Society 1984; 2nd pr.: 1985.
49. 59. Sonyel, Selahi R.; Displacement of the Armenians: Documents; Le Deplacement des populations armeniennes: Documents; Ermeni Tehciri ve Belgeler, Ankara, Baylan Matbaası, 1978.
50. The Armenian Issue in Nine Questions and Answers, Ankara, Foreign Policy Institute, 1982.
51. Feigl, Erich. A Myth of Terror, 1991, Edition zeitgeschichten-Freilassing- Salzburg, p. 85